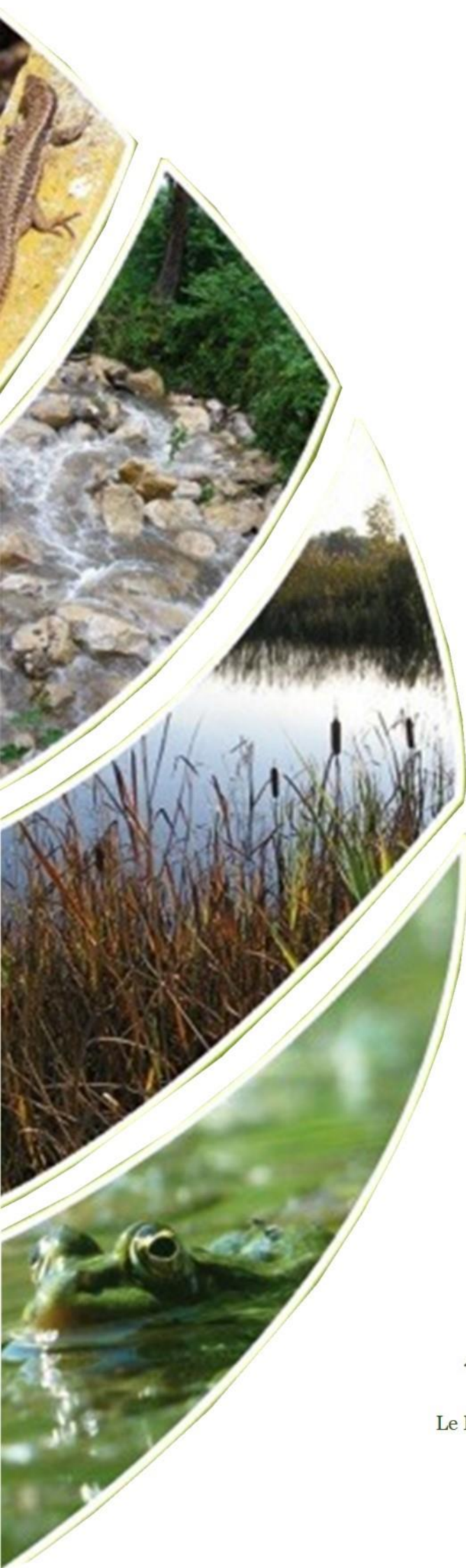




Prédiagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur la parcelle ZB 12 sur la commune de Saint- Martin-Les-Langres (52)

**Rapport
Octobre 2025**

Prédiagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur la parcelle ZB 12 sur la commune de Saint-Martin-Les-Langres (52)

Rapport Octobre 2025

Etude réalisée par :

La SARL NaturAgora Développement,
Le bureau d'études des usagers de la nature.
Siège social : 1 chemin du Pont de la Planche
02 000 Barenton-Bugny

A destination de :

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
ZAC VIA DOMITIA
210 rue de la Roussataïo
34740 Vendargues



Référence bibliographique à utiliser pour ce rapport :

NaturAgora Développement. 2025. Prédiagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur la parcelle ZB 12 sur la commune de Saint-Martin-les-Langres (52). Rapport octobre 2025. 65p.

Table des matières

1	Contexte de l'étude	4
2	Présentation du projet.....	5
2.1	Porteur de projet.....	5
2.2	Localisation du projet.....	5
2.3	Historique du site	6
3	Méthodologie	7
3.1	Aires d'étude	7
3.2	Recherches bibliographiques	8
3.3	Etude des potentialités pour la faune et la flore.....	9
3.3.1	Habitats naturels et flore	10
3.3.2	Recherches mutualisées	10
3.4	Détermination des enjeux écologiques potentiels	10
4	Contexte écologique.....	11
4.1	Zonages règlementaires	11
4.2	Zonages d'inventaires	18
4.3	Zones humides	27
4.4	Continuités écologiques.....	30
4.5	Synthèse du contexte écologique	32
5	Calendrier des prospections.....	33
6	Potentialités écologiques.....	33
6.1	Principaux milieux présents	33
6.2	Espèces potentielles.....	38
7	Synthèse	46
8	Annexes	48
8.1	Espèces végétales présentes dans la commune (2014-2025).....	48
8.2	Espèces faunistiques présentes dans la commune (bibliographie)	49
8.3	Espèces floristiques inventoriées sur le site.....	52
8.4	Espèces faunistiques inventoriées sur le site	55
8.5	Légendes	56

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet au sein de la commune de Saint-Martin-les-Langres (52), la société Générale du Solaire a fait appel aux experts en écologie du bureau d'études NaturAgora Développement afin de réaliser un prédiagnostic écologique afin d'étudier la sensibilité des milieux naturels et d'identifier les potentiels enjeux écologiques présents dans le site accueillant le projet.

Ce prédiagnostic écologique, il consiste en :

- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques proches du site d'implantation ;
- Un bilan des bases de données locales sur la biodiversité ;
- Et un repérage du site et de ses potentialités d'accueil pour la faune et la flore ;

Cette approche préliminaire a pour objet de déterminer les éléments du milieu naturel à prendre en compte lors de la conception du projet d'aménagement. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie sur un cycle de vie complet et en période favorable, préalable nécessaire pour appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat.

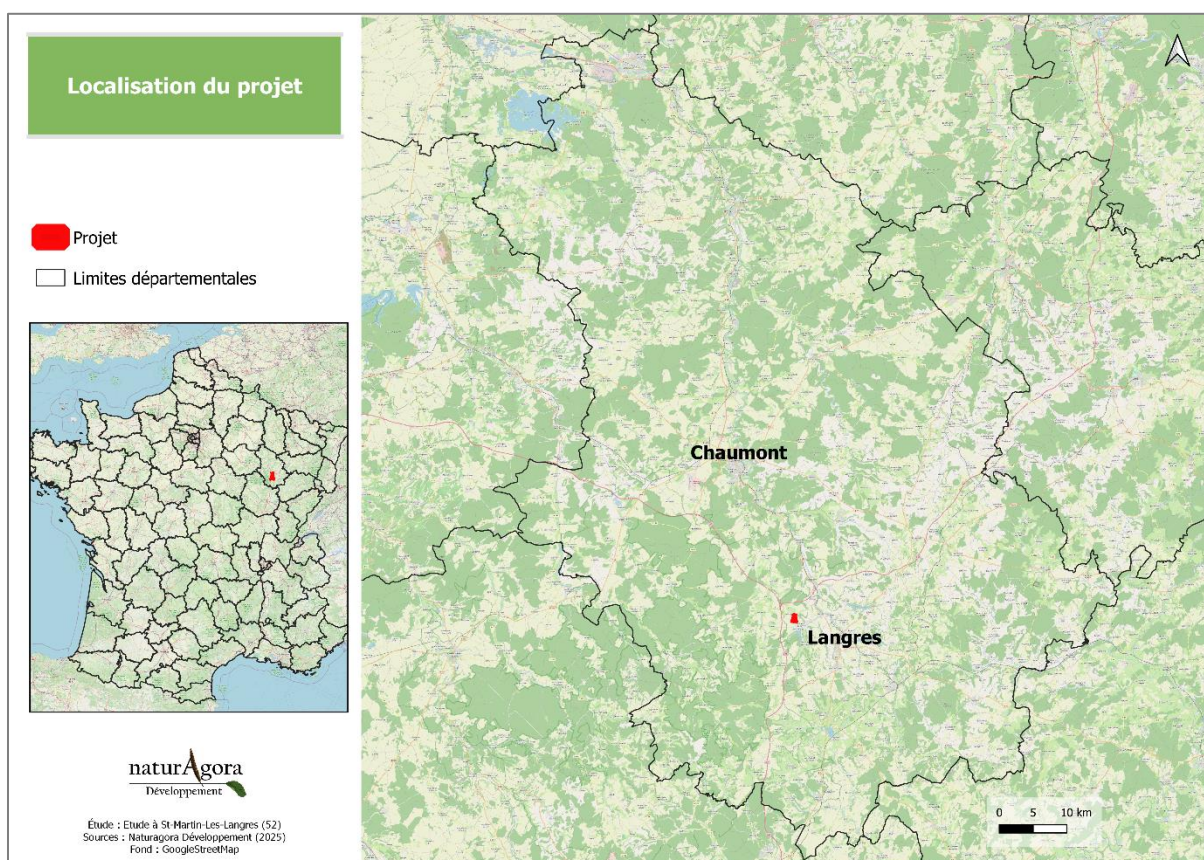


Figure 1 - Localisation du projet

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 PORTEUR DE PROJET

Créé en 2008 à l'initiative de Daniel Bour, le groupe GÉNÉRALE DU SOLAIRE est un producteur indépendant français d'électricité renouvelable, présent en France et à l'International. Depuis avril 2020, GÉNÉRALE DU SOLAIRE est accompagnée par BPIFRANCE et IRDI SORIDEC qui ont pris une participation minoritaire au capital du groupe. En juin 2023, afin de renforcer sa capacité d'investissement et d'accélérer son développement, le groupe a conclu avec la BANQUE des TERRITOIRES un partenariat de long terme relatif aux centrales exploitées.

Nom du pétitionnaire : **GÉNÉRALE DU SOLAIRE**
 Forme juridique : SAS
 Siège sociale : ZAC VIA DOMITIA
 210 rue de la Roussataïo
 34740 Vendargues



<https://www.gdsolaire.com/>

2.2 LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe à l'ouest de la commune de St-Martin-Les-Langres, dans un paysage rural en zone agricole, dans le département de la Haute-Marne (52), en région Grand-Est. Il comprend une partie de la parcelle ZB 12, représentant une surface totale d'environ 1,8 ha.



Figure 2 - Localisation du projet

2.3 HISTORIQUE DU SITE

Le projet est situé à St-Martin-Les-Langres (52). Les anciennes photos aériennes remontant jusque dans les années 1950 révèlent que le site accueillant le projet a toujours été situé au cœur d'un paysage agricole. Dans les années 1950, le site avait une configuration très proche de l'actuelle. En effet, la partie de la parcelle accueillant le projet, était déjà occupée par des espaces nus, des friches, et des arbres et arbustes. Avant le remembrement des parcelles agricoles, celles entourant la ZIP étaient petites et nombreuses dans les années 1950. Suite au remembrement, les parcelles agricoles autour de la ZIP sont désormais bien plus grandes (Figure 3).

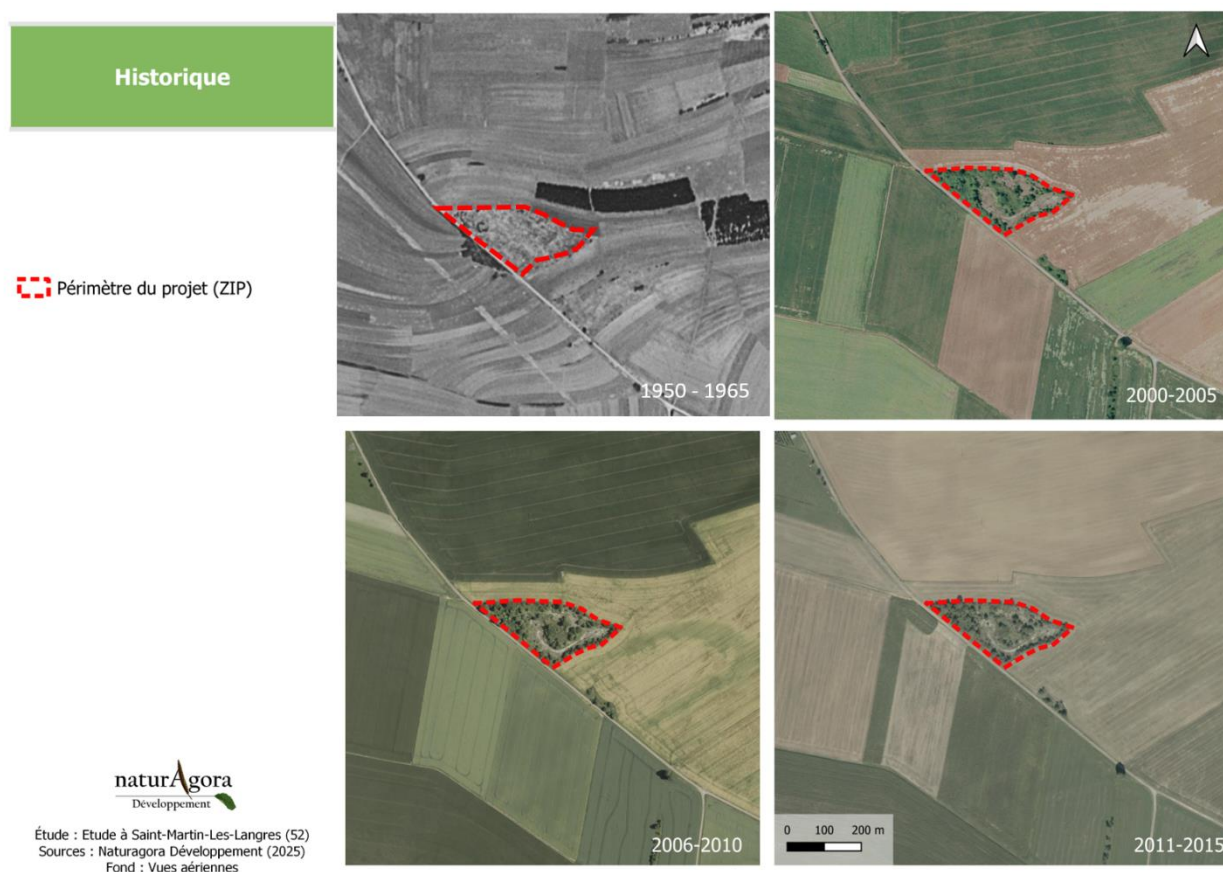


Figure 3 - Vue comparée de la zone d'étude et ses abords entre 1950 et de nos jours source : remonterletemps.ign.fr)

3 METHODOLOGIE

3.1 AIRES D'ETUDE

Le site accueillant le projet se situe à l'ouest de la commune de St-Martin-Les-Langres, en zone agricole, dans le département de la Haute-Marne (52), au cœur de la parcelle ZB 12, dans la partie non cultivée faisant 1,8 ha.

Deux aires d'étude ont donc été définies (Tableau 1). L'aire d'étude rapprochée, appelée également la zone d'implantation potentielle (ZIP) qui correspond au territoire accueillant le projet ; tandis que l'aire d'étude éloignée est une zone tampon de 10 km autour de l'aire rapprochée.

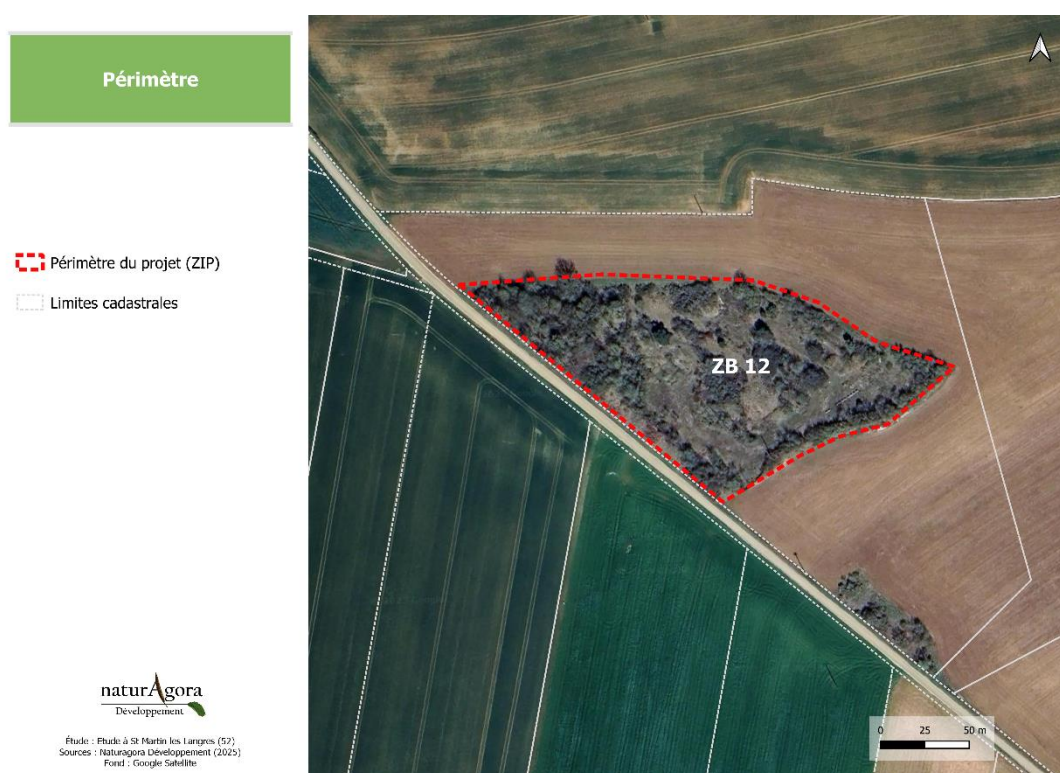


Figure 4 - Localisation de l'aire d'étude rapprochée

Tableau 1 - Présentation des aires d'étude

Aires d'études	Caractéristiques
Aire d'étude rapprochée = périmètre d'inventaire = 1,8 ha	Le repérage de terrain ainsi que l'étude des potentialités écologiques sont réalisés sur ce périmètre.
Aire d'étude éloignée (zone tampon de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate)	L'échelle de ce périmètre permet l'analyse du positionnement du projet dans le contexte écologique de sa région naturelle d'implantation. L'expertise mobilise des informations issues du recensement des zones naturelles d'intérêt et d'autres éléments bibliographiques lorsque ceux-ci sont disponibles.

3.2 RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette première phase consiste à réaliser un travail de synthèse des connaissances disponibles concernant la biodiversité de la zone d'étude. L'ensemble des zonages écologiques (Natura 2000, ZNIEFF etc.) situés sur le territoire d'étude et à proximité immédiate sera répertorié. En effet, outre l'éventuel caractère réglementaire de ces zonages, l'édification de ces périmètres s'est souvent accompagnée d'une levée de données naturalistes et de l'identification d'enjeux qu'il convient d'intégrer au projet.

Sur la base des informations disponibles sur les sites internet de l'INPN et de la DREAL, un inventaire des zonages relatifs au patrimoine naturel a été réalisé. Les données recueillies et concernant le patrimoine naturel (milieux naturels, patrimoine écologique, faune et flore) sont de deux types :

- Les zonages d'inventaires : il s'agit de zonages qui n'ont pas de valeur réglementaire, mais qui indiquent la présence d'un patrimoine naturel particulier qu'il faut intégrer à la définition de projets d'aménagement. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national.
- Et les zonages réglementaires : ce sont des secteurs ou des sites définis au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur et pour lesquels l'implantation de projets ou travaux d'aménagement peuvent être soumis à un régime dérogatoire particulier. Il s'agit des sites classés ou inscrits, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des réserves naturelles, des sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale, Parc Nationaux, etc.).

Cette étude est réalisée sur la zone d'implantation du projet et ses environs dans un rayon de 10 km, distance généralement prise en compte lors des évaluations environnementales et qui est liée aux capacités de dispersion des organismes présents sur le territoire. Ce rayon est élargi à une vingtaine de kilomètre dans le cadre des sites Natura 2000.

En complément, plusieurs bases de données biodiversité sont également consultées à l'échelle des communes concernées par le projet. Il s'agit notamment de la base de données Lobelia alimentée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, et de la base de données la LPO et enfin de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (outil de recherche par collectivité). Les données de présence ainsi obtenues permettent d'établir une première liste d'espèces susceptibles d'être rencontrées sur la zone du projet et donc des sensibilités potentielles.

« A noter que le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a subi une attaque informatique entraînant, par mesure de sécurité, la mise à l'arrêt d'une grande partie des systèmes et des outils. En conséquence, le service de l'INPN est pour l'heure inaccessible. » A ce jour, les outils de recherche par collectivité sont toujours hors service. De ce fait, il n'a pas été possible de consulter les données communales de l'INPN.

Tableau 2 – Principales ressources bibliographiques consultées

Bases de données	Organismes gestionnaires	Nature des informations recueillies
	Museum National d'Histoire Naturelle et Office Français de la Biodiversité	Description des zonages écologiques, liste communale d'espèces (faune et flore)
	Collectif Faune Champagne-Ardenne	Listes communales d'espèces (faune)
	Conservatoire Botanique National du bassin Parisien	Listes communales d'espèces (flore)

3.3 ETUDE DES POTENTIALITES POUR LA FAUNE ET LA FLORE

L'ensemble de la zone d'étude a été prospecté au cours d'un unique passage afin de réaliser des observations sur les habitats naturels et les principaux groupes biologiques (oiseaux, mammifères, etc.). La durée réduite et la temporalité de cette visite initiale ne permettent cependant pas d'établir une liste exhaustive des espèces présentes pour l'ensemble des groupes étudiés. Cette première approche permet néanmoins l'établissement d'un pré-diagnostic des enjeux biodiversité. Il s'agit d'obtenir un premier aperçu des potentialités d'accueil du site pour la faune et la flore, notamment vis-à-vis des espèces d'intérêts identifiées précédemment dans la bibliographie en comparant les exigences écologiques de ces dernières aux milieux représentés sur la zone d'études.

Différents éléments permettant d'analyser la fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces sont relevés en parcourant la zone d'études. En premier lieu, il s'agit d'étudier la nature du site (artificialisé ou non) ainsi que des habitats présents (boisement, prairie, mare etc.). La présence et la diversité de micro-habitats est également relevée. Ces éléments très localisés tels que les souches, arbres à cavités, ronciers, points d'eau temporaire ou encore des pierriers sont en effet susceptibles de constituer des refuges ou des zones d'alimentation pour certaines espèces spécialisées. La présence d'éventuelles atteintes à l'état écologique du site (pollution, décharges sauvages, présence d'espèces exotiques envahissantes) sont également relevées. Enfin la perméabilité (présence ou non d'éléments fragmentant) et l'insertion paysagère du site font également l'objet d'une analyse. La fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces (potentialités d'accueil, connectivité etc.) fait l'objet d'une analyse pour les différents des groupes d'organismes étudiés.

La visite du site accueillant le projet étant réalisée en plein été, moment correspondant à la période optimale pour observer la flore, les habitats et la faune, des inventaires ont pu être fait selon les protocoles standards, à raison d'un seul passage au lieu des 2 requis.

3.3.1 HABITATS NATURELS ET FLORE

Des relevés phytosociologiques sont réalisés sur chaque unité homogène de végétation. Chacune des végétations fait également l'objet d'un relevé GPS afin d'en déterminer précisément les limites. Les données de localisation et de délimitation des relevés sont traitées grâce au Système d'Information Géographique. Les habitats identifiés lors des relevés sont cartographiés sur la base de la typologie EUNIS. Une attention particulière est portée à l'identification des végétations relevant de la Directive Habitats Faune/ Flore si elles s'avèrent présentes sur le site.

Les relevés phytosociologiques permettent également d'établir une liste botanique des espèces végétales contactées sur le site (Spermatophytes et Ptéridophytes). Les espèces inventoriées seront ainsi présentées par leur nom vernaculaire et leur nom latin. Les statuts de rareté et menace des espèces seront également précisés selon les référentiels locaux. Enfin, les espèces emblématiques du site, pour leur rareté régionale (taxons protégés ou patrimoniaux), leur abondance sur le site voire les menaces qu'elles représentent dans le cas d'espèces invasives, sont localisées sur des cartographies. Dans le cadre d'un inventaire complet, 2 passages sont à effectués entre avril et septembre. Ici, s'agissant d'un pré-diagnostic, seul 1 passage est réalisé.

3.3.2 RECHERCHES MUTUALISEES

A l'occasion de ce passage unique, tout individu, traces et indices suggérant la présence d'Oiseaux, de Reptiles, d'Amphibiens, de Mammifères terrestres et d'Insectes, sont recherchées au sein du site accueillant le projet. La visite ayant eu lieu fin juillet alors que la période de reproduction de l'avifaune se termine fin juin, la méthode de l'IPA n'a pas été utilisée ici. Toutes les espèces détectées à l'aide de contact visuels, auditifs ou d'indices de présences, sont relevées et identifiées.

3.4 DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, l'approche intégrative combinant l'étude bibliographique du patrimoine naturel à l'échelle du territoire dans lequel est implanté le site, et l'étude sur le terrain, nous permet de déterminer, dans un premier temps, les enjeux écologiques potentiels pour le site à Hulluch. Ainsi, les enjeux écologiques sont classés selon les catégories suivantes (Tableau 3) :

Tableau 3: Catégories des enjeux écologiques potentiels

	Enjeux nuls
	Enjeux négligeables
	Enjeux faibles
	Enjeux modérés
	Enjeux forts
	Enjeux majeurs

4 CONTEXTE ECOLOGIQUE

Les zonages du patrimoine naturel répertoriés au sein de l'aire d'études éloignée sont classés en trois catégories selon le degré de liaison écologique pressenti avec l'aire d'étude rapprochée. Ce classement repose sur une analyse à dire d'expert (contexte écologique, similitude entre les milieux, éloignement géographique, biologie des espèces répertoriées) et non sur des connaissances factuelles (modélisation des connectivités, suivi d'espèces etc.).

Tableau 4 - Liens écologiques supposés entre l'aire d'études immédiate et les zonages naturels proches

Type	Description
En interaction	Le périmètre du site naturel recoupe celui de l'aire d'étude rapprochée. L'existence de liaisons écologiques entre les deux est fortement pressentie.
Interaction potentielle	Le périmètre du site naturel est en limite de l'aire d'études rapprochée, dans un ensemble paysager cohérent (bassin versant etc.), ou présente des similitudes écologiques importantes (milieux naturels proches).
Pas d'interaction	Le périmètre du site naturel recoupe l'aire d'étude élargie mais ne semble pas être en interaction avec l'aire d'étude rapprochée en raison de la présence de milieux différents ou de son éloignement géographique trop important.

4.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Les zones NATURA 2000 sont issues de la directive européenne n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et forment un réseau écologique européen appelé réseau NATURA 2000 soumis à des règles précises de protection. La déclinaison de cette directive européenne en France a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

On dénombre 16 sites Natura 2000 (1 ZPS et 15 ZSC) dans un rayon de 20 kilomètres autour de la zone d'étude. Le plus proche est la ZSC « Ouvrages militaires de la région de Langres », située à environ 4.0 kilomètres du projet (Tableau 5 et Figure 5).

Certains sites présentant des intérêts écologiques, sont acquis et/ou gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturelles (SCEN). Les Arrêtés de Protection de Biotope sont des outils de protection, de milieu indispensable à l'existence d'espèces de faune et de flore, concernant des espaces pouvant être très limité. Ainsi, concernant les autres zonages réglementaires 4 sites CEN et 2 APB, sont recensés dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

Tableau 5 – Zonages règlementaires proches

Nom du site	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
Natura 2000		
ZPS (Zone de Protection Spéciale)		
Bassigny	18.4	Le Bassigny, région naturelle couvrant le haut bassin supérieur de la Meuse, forme une entité à cheval sur les départements de la Haute-Marne et des Vosges. Ce territoire est caractérisé par la présence de vastes espaces herbagers (importante zone d'élevage) entrecoupés de boisements parfois étendus. La principale motivation de la désignation de la ZPS porte sur les espèces d'oiseaux inféodées aux milieux bocagers, et notamment le Milan royal qui fait l'objet d'une attention particulière. D'autres espèces de milieux ouverts comme l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur sont également présentes sur les secteurs de prairies bocagères. Pour les habitats forestiers, le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé la présence des picidés et de la chouette de Tengmalm. La ZPS du Bassigny constitue, en outre, la limite ouest de l'aire de nidification du Gobe-mouche à collier.
ZSC (Zone spéciale de Conservation)		
Ouvrages militaires de la région de Langres	4.0	Les ouvrages militaires, désaffectés de la région de Langres, constituent des refuges importants pour les chauves-souris qui y forment ici la plus grande population hivernante du département de la Haute-Marne. L'importance de cette population fait de ces gîtes un site d'importance nationale.
Tufière de Rolampont	4.3	La tufière de Rolampont est une tufière de grande dimension, la plus grande du nord-est de la France. Elle présente des groupements du Cratanorion en très bon état. L'ensemble est situé dans un site forestier avec de belles falaises calcaires ombragées. Présence d'un ruisseau avec de nombreux barrages en cascades (tufière fossile et tufière active). On y retrouve notamment <i>Vertigo angustior</i> , <i>Vertigo moulinsiana</i> , <i>Coenagrion mercuriale</i> et <i>Austropotamobius pallipes</i> .
Vallon de Senance à Courcelles-en-Montagne et Noidant-le-Rocheux	6.3	Le Vallon de Senance renferme l'une des plus typiques et des plus spectaculaires forêts de ravin (Tilio-acerion) du plateau de Langres. On y observe aussi trois autres types forestiers : la hêtraie à Aspérule, la chênaie-charmaie du Galio-Carpinetum et une frênaie rivulaire.
Marais tufeux du plateau de Langres (secteur Nord)	7.1	Les marais tufeux du plateau de Langres, secteur nord, constituent une zone éclatée de 11 marais ayant les mêmes caractéristiques et de plus ils sont peu éloignés géographiquement l'un de l'autre. Ce sont des marais intra-forestiers peu perturbés, correspondant à des habitats de la Directive Habitat : marais alcalins, sources pétrifiantes, prairies à Molinie sur calcaire. Pour ce type d'habitat, il s'agit des plus beaux sites de France avec ceux du Châtillonnais. De nombreuses espèces animales ou végétales rares ou protégées forment ici d'importants noyaux isolés en plaine. La plupart des sites sont communaux et sont en grande partie en gestion Office National de Forêts.
Pelouse des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne	7.5	Le site des sources de la Suize constitue un des pôles naturels majeurs du département de la Haute-Marne. A l'écart des agglomérations, il s'agissait jusqu'à la fin des années 1970, de vastes chaumes parcourus extensivement par des troupeaux. Depuis, une partie de la zone a été

Nom du site	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
		enrésinée, une autre remise en culture et le reste évolue naturellement vers la reforestation. C'est un complexe de type dynamique qui associe à la fois des pelouses rases, des zones plus embroussaillées, des zones boisées et un vallon avec étang et végétation hygrophile (marais tufeux).
Vallée de l'Aujon, de Chameroy à Arc-en-Barrois	10.5	C'est une des rares vallées alluviales submontagnardes à cours d'eau rapide, avec prairies inondables, prairies mésophiles non drainées, ni amendées excessivement. Localement présence de secteur marécageux présentant une flore et une faune remarquables. Ripisylve relativement bien conservée.
Pelouses submontagnardes du plateau de Langres	11.6	Ce site est constitué de pelouses relictuelles de type sub-montagnard (Seslerio-Mesobromion) sur butte de la Montagne chatillonnaise (plateau de Langres), toutes situées aux environs d'Auberive. Elles possèdent une végétation riche en espèces montagnardes. La faune présente des éléments allant dans ce sens. Les pelouses submontagnardes du plateau de Langres constituent un ensemble exceptionnel pour les plaines françaises.
Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay	12.8	Ce site est constitué d'une mosaïque de milieux, allant du très sec au très humide : rochers thermophiles, forêts sur versants avec blocs et éboulis, pelouses à Orchidées entrecoupées de fruticées calcicoles, pelouses pionnières sur dalles, prairies alluviales très développées (avec présence d'une espèce protégée et menacée au plan national), présence d'une grotte non touristique abritant de nombreuses chauves-souris, dont plusieurs inscrites à la Directive Habitats L'entomofaune des pelouses est très diversifiée.
Bois de la Côte à Nogent-en-Bassigny	14.2	Le Bois de la Côte comporte l'une des érablières de ravin les mieux développées et les plus typiques du département de la Haute-Marne. La végétation est de type sub-montagnarde. On retrouve notamment <i>Lunaria rediviva</i> .
Fort de Dampierre ou Magalotti	14.5	Le fort de Dampierre, appelé aussi fort de Magalotti est un refuge important pour les Chauves-souris. Il abrite une grosse population de Chiroptères (plusieurs espèces de la Directive Habitats).
Les Gorges de la Vingeanne	15.0	Les gorges de la Vingeanne forment un site remarquable constitué par une reculée d'une envergure exceptionnelle pour le plateau de Langres. On y observe de nombreux groupements forestiers, notamment des forêts sur éboulis, forêts riveraines, hêtraies à Aspérule. Présence de falaises calcaires ombragées à végétation typique et un ruisseau avec belle population d'Ecrevisses à pieds blancs. Site en bon état protégé par un arrêté préfectoral de biotope sur une surface de 27 hectares. Maintenir la gestion forestière actuelle (taillis-sous-futaie et futaie mélangée). Piétinement encore important au niveau des falaises. Ruisseau fortement perturbé par les jeux des enfants (site très fréquenté), barrages, jets de pierres, ce qui entraîne une mortalité non négligeable des poissons et éventuellement des écrevisses.
Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey	15.0	Cette zone est constituée d'un ensemble de sites comprenant des pelouses calcicoles, des groupements végétaux des dalles rocheuses ainsi que des boisements xérophiles. L'ensemble est très représentatif de la végétation du rebord du plateau de Langres. Présence de plusieurs espèces végétales sub-méditerranéennes. Présence d'une importante population de <i>Saxifraga hostii</i> , naturalisée depuis au moins 100 ans.

Nom du site	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
		Présence de six espèces de Chauve-souris inscrites sur la Directive Habitats. Intérêt archéologique (éperon barré), géologique (calcaire à polypiers) et touristique (site très fréquenté).
Marais tufeux du plateau de Langres (secteur Sud-Est)	15.2	Les marais tufeux du Plateau de Langres, secteur sud-est, sont constitués d'un ensemble de douze marais tufeux. Ce sont des marais intra-forestiers peu perturbés et possédant plusieurs habitats de la Directive Habitat : marais alcalins, sources pétrifiantes, prairies à molinie sur calcaire. Cet ensemble renferme de nombreuses espèces végétales et animales protégées et constitue un îlot de plaine pour plusieurs espèces montagnardes.
Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir	15.7	La vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir, est une vallée alluviale submontagnarde relativement intacte. Elle est encore pâturée ou en fauche et généralement peu amendée. Cette vallée possède des tufières et cascades remarquables, plusieurs marais tourbeux et des éléments de forêt alluviale. Seule station d' <i>Hydrocotyle vulgaris</i> du département de la Haute-Marne. La flore et la faune de la rivière sont relativement bien conservées.
Marais tourbeux du plateau de Langres (secteur Sud-Ouest)	19.8	Les marais du Plateau de Langres forment une zone de huit sites constitués de marais tufeux assez semblables et peu éloignés géographiquement. Ce sont des marais intra-forestiers peu perturbés. Les principaux milieux sont les molinaies, les schoenaies, les sources pétrifiantes, les mégaphorbiaies, les marais alcalins. Il s'agit des plus beaux sites de France pour ce type d'habitat. On y observe de nombreuses espèces végétales et animales protégées et (ou) en disjonction d'aire par rapport aux populations montagnardes. Les forêts associées à ces marais sont du type hêtraie calcicole thermophile, hêtraie à <i>Asperula</i> , chênaie-charmaie, avec présence de végétation des éboulis avec nombreuses fougères héliophiles ou d'ombrage. Présence d'ourlets montagnards à <i>Sesleria</i> et d'une méta-population de Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>).
SCEN		
Prairie De "Pas De L'Ane" A Langres	4.8	-
Poudriere Saints Geomes	8.9	-
Pelouse Des "Charmes De Langres" A Brennes	9.4	-
Pelouse De "La Montagne" A Changey	9.7	-
APB		
Pelouses Des Sources De La Suize A Courcelles-En-Montagne	7.1	-

Nom du site	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
Marais Du Plateau De Langres À Auberive, Aujeurres, Perrogney-Les-Fontaines, Poinson-Lys-Grancey, Praslay, Rochetaillne, Saint-Loup-Sur- Aujon, Ternat & Vauxbons	8.3	-

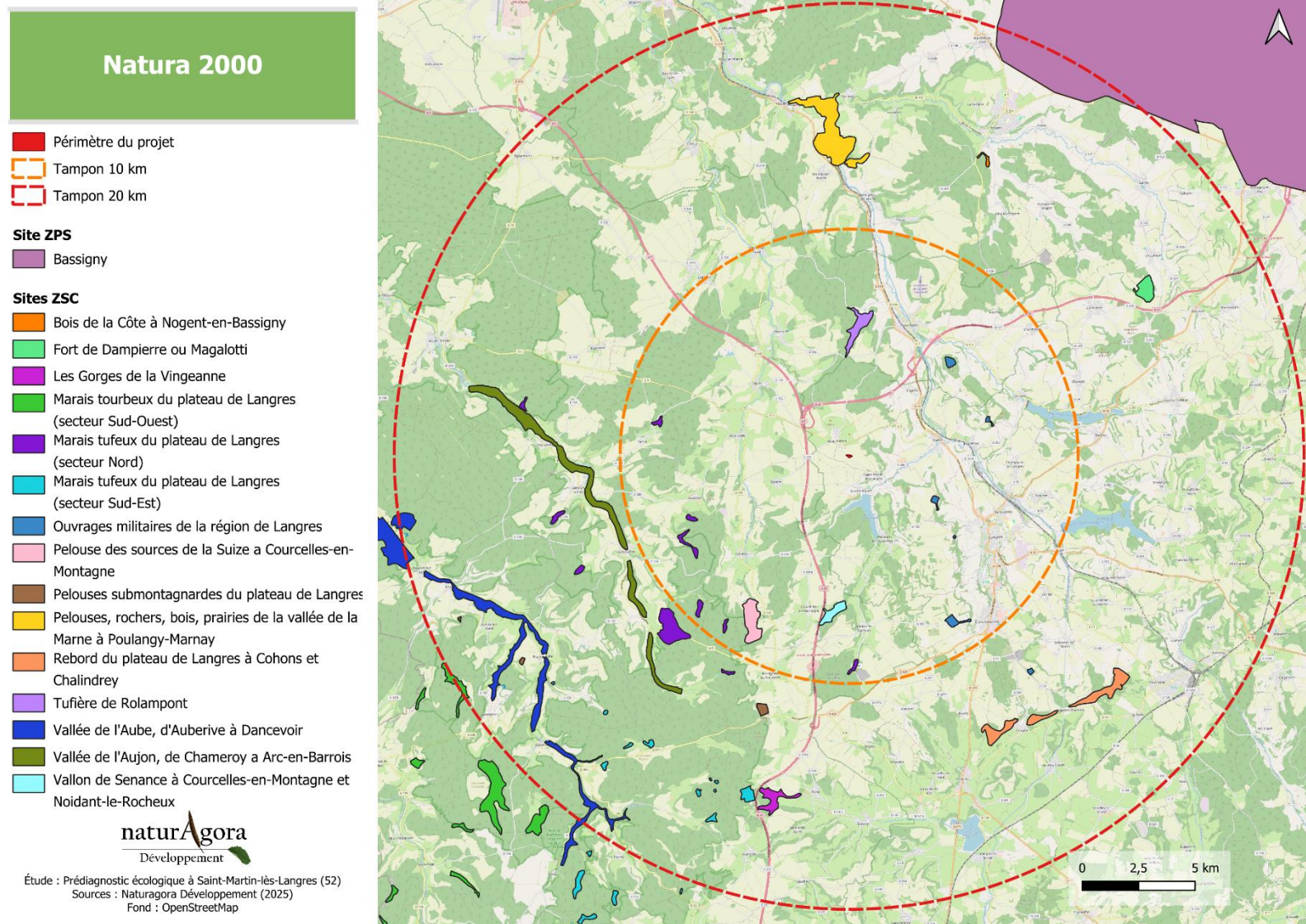


Figure 5 – Zone Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet

Zonage réglementaire

 Périmètre du projet

 Tampon 10 km

Sites du CEN

 Pelouse De "La Montagne" A Changey

 Pelouse Des "Charmes De Langres" A Brennes

 Poudrière Saints Geomes

 Prairie De "Pas De L'Ane" A Langres

Sites APB

 Marais Du Plateau De Langres À Auberville, Aujeurres, Perrogney-Les-Fontaines, Poinson-Lys-Grancey, Praslay, Rochetailline, Saint-Loup-Sur-Aujon, Ternat & Vauxbons

 Pelouses Des Sources De La Suize A Courcelles En-Montagne

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Saint-Martin-lès-Langres (52)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : OpenstreetMap

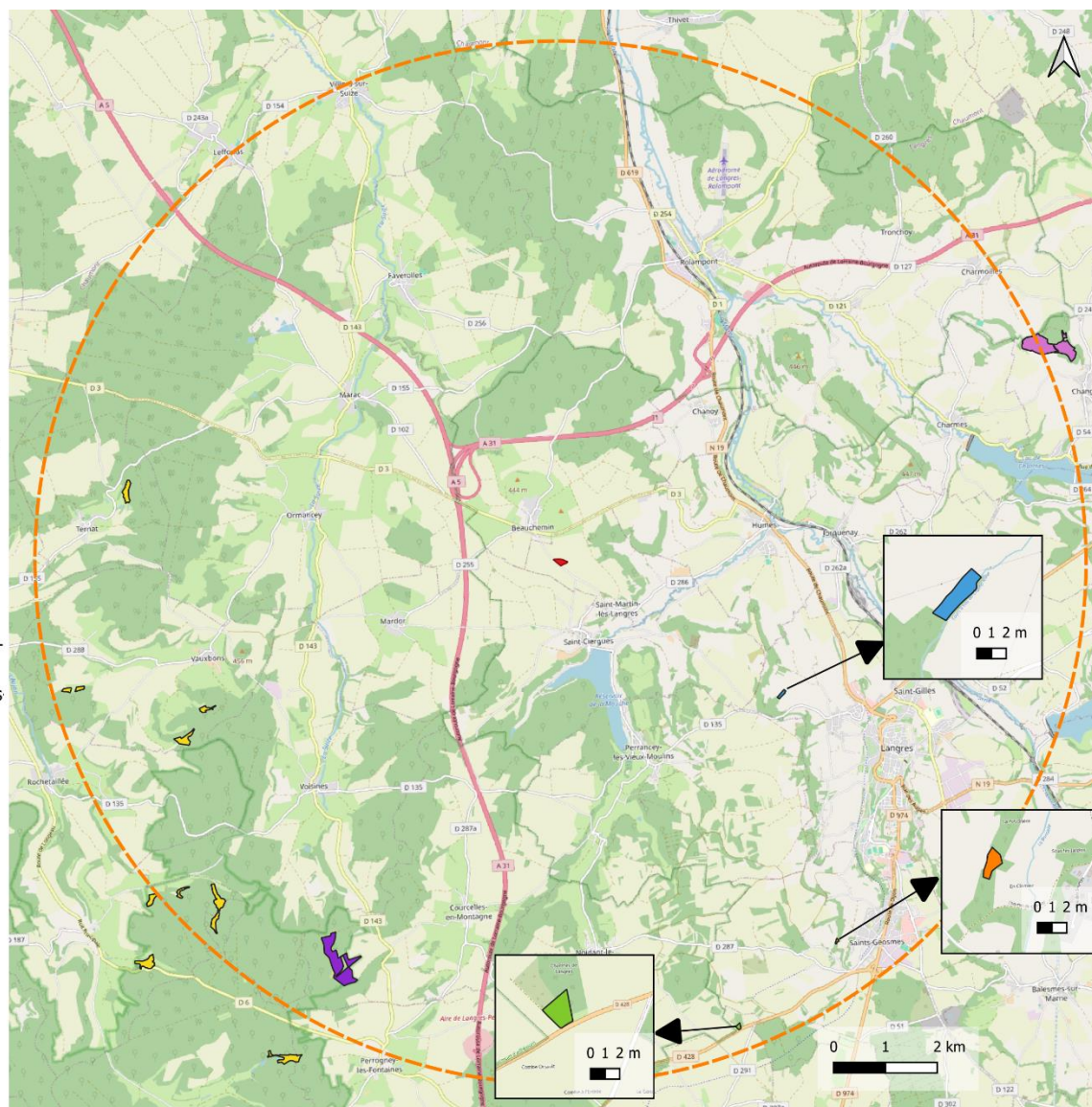


Figure 6 : Zonage réglementaire dans un rayon de 10km autour du périmètre du projet

4.2 ZONAGES D'INVENTAIRES

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) permettent de désigner de grands ensembles ayant des potentialités biologiques importantes. Elles n'ont pas de portée réglementaire directe mais ont un rôle d'inventaire. Les ZNIEFF de type I (présence d'associations d'espèces ou de milieux rares et localisés) sont différenciées de celles de type II (de surface plus importante, ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés qui peuvent contenir plusieurs ZNIEFF de type I).

2 ZNIEFF de type II et 25 ZNIEFF de type I sont répertoriées dans un rayon de 10 km autour de la zone d'études (Tableau 6, Figure 7). Il s'agit essentiellement de réservoirs, de vallées, de bois, de marais et d'ouvrages militaires.

Tableau 6 – Liste des ZNIEFF de type II

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
ZNIEFF de type II		
LA VALLEE DE LA MOUCHE	1.2	Cette ZNIEFF de type II couvre une vaste surface de plus de 3 400 hectares correspondant à la vallée de la Mouche et de ses affluents ainsi qu'aux plateaux environnants. Elle renferme cinq ZNIEFF de type I : pelouses et marais de Noidant-le-Rocheux, pelouses de Saint-Ciergues, bois de Courcelles-en-Montagne et le lac de la Mouche, vaste réserve d'eau avec de nombreux groupements aquatiques ou riverains très intéressants (groupements immergés et amphibiens, magnocariçaies, roselières, etc.).
COTEAUX ET VALLEE DE LA BONNELLE À LANGRES ET SAINTS-GEOSMES	4.0	La ZNIEFF de type II des coteaux et de la vallée de la Bonnelle occupe un territoire de plus de 700 hectares. Elle comprend d'une part des groupements alluviaux, d'autre part des prairies fraîches sur marnes à assez sèches pâturées et des bois sur les coteaux et, en bordure de plateau, un réseau de haies sur meurgers (tas de pierres retirées des champs), de petites cultures, pelouses, prairies et jachères. La faune avienne est bien diversifiée : sur la soixantaine d'espèces d'oiseaux rencontrée, six figurent sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Champagne-Ardenne. La couleuvre verte et jaune se rencontre dans la ZNIEFF. Les forts de la Bonnelle (au sud), de la Pointe de Diamant (au nord) et les magasins souterrains (poudrières) qui leur sont attachés constituent un site d'hivernage pour treize espèces de chauves-souris. Le chevreuil, le renard, le blaireau, le chat sauvage, la martre des pins, le putois et la musaraigne aquatique (inscrits tous les deux sur la liste rouge régionale) sont les autres mammifères recensés qui fréquentent la ZNIEFF. Dans les zones plutôt humides la flore s'enrichit en espèces hygrophiles : on y observe le colchique des prés, la succise des prés, certaines laïches, le lychnis fleur de coucou, la cardamine des prés, le myosotis cespiteux, l'orchis à larges feuilles... Les milieux marécageux sont très localisés et surtout constitués par des groupements à hautes herbes ou à grandes laïches. La végétation du bord des eaux est constituée par le cresson de fontaine, le faux cresson, la petite berle, la glycérie flottante, la véronique mouron d'eau... La rivière de la Bonnelle possède localement une ripisylve qui peut localement former une aulnaie-frênaie, avec le frêne, l'aulne glutineux, l'érable sycomore et de nombreux arbustes. La végétation des pelouses du plateau est intéressante par les orchidées qui y sont variées.
ZNIEFF de type I		
RESERVOIR DE LA MOUCHE OU DE SAINT-	1.6	Le lac de Saint-Ciergues, ou réservoir de la Mouche, fait partie des quatre retenues artificielles du pays langrois. Ce biotope est caractérisé par son niveau d'eau très

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
CIERGUES (VALLEE DE LA MOUCHE)		variable selon les moments de l'année en fonction des besoins du canal (assez bas en fin d'été et en automne). Ces conditions particulières favorisent une végétation spéciale, stabilisée depuis fort longtemps et qui est fonction du gradient d'humidité. Ce biotope est caractérisé par son niveau d'eau très variable selon les moments de l'année en fonction des besoins du canal (assez bas en fin d'été et en automne). Ces conditions particulières favorisent une végétation spéciale, stabilisée depuis fort longtemps et qui est fonction du gradient d'humidité
SITE DE MONETARD À SAINT-CIERGUES ET MARDOR	2.1	La ZNIEFF du site de Monétard est située à l'ouest de Saint-Ciergues, dans le département de la Haute-Marne. C'est une ZNIEFF à dominance forestière (dont 10% de peupleraies plantées et 30 % de plantations résineuses de pins noirs, pins sylvestres et épicéas), mais cette forêt est surtout d'origine récente. On y rencontre également des moliniaies, des pelouses sèches relictuelles ou embroussaillées, des pâtures, des cultures et des jachères. De nombreuses orchidées s'observent dans les pelouses et les moliniaies : acéras homme pendu, orchis mâle, orchis militaire, orchis pourpre, orchis pyramidal, orchis bouc, orchis de Fuchs, orchis moucheron, platanthère à deux feuilles et listère ovale.
PELOUSES ET LANDES DES BRUYERES (VALLEE DE LA MOUCHE)	2.8	Les pelouses et landes des Bruyères, situées au sud du réservoir de la Mouche, occupent une situation exceptionnelle sur la surface horizontale d'un plateau calcaire recouvert de limons épais. Par l'originalité d'une partie de leur flore qui s'apparente à celle des landes terrains acides, elles se rangent parmi les quinze pelouses les plus intéressantes de la Haute-Marne et un des derniers exemples de landes à callunes. A proximité se trouve d'anciennes lavières recolonisées par une végétation plus adaptée à la sécheresse et aux terrains calcaires. Les pelouses des Bruyères sont des gazons ras, riches en orchidées et en plantes adaptées à la sécheresse, souvent d'origine méridionale, en voie de disparition pour certaines, suite aux multiples défrichements dont l'orobanche du thym, le ptychotis hétérophylle, la petite cuscute, l'amélanchier dans les fourrés thermophiles et la centranthe à feuilles étroites dans les anciennes lavières. Ces cinq espèces sont inscrites sur la liste rouge des plantes de Champagne-Ardenne. L'entomofaune, et plus particulièrement les Orthoptères, est riche et diversifiée (11 espèces différentes de criquets et sauterelles, dont trois sont inscrites sur la liste rouge régionale des insectes) avec la même tonalité biogéographique qu'une partie de la flore. Le site est fréquenté par certains oiseaux (plus d'une vingtaine). Ce site, encore en bon état et très représentatif, présente enfin un intérêt paysager certain
BOIS, MARAIS ET PELOUSES DES COMBES VAUTE ET BOULANGER A VOISINES	3.5	La ZNIEFF occupe le rebord d'un plateau ainsi que les versants et les combes qui l'entailent (combes de Boulanger, Vauté et de Fontaine Cresson). Les petites pelouses sur les marnes érodées des versants abritent deux orchidées, la gymnadénie à odeur de vanille, d'origine préalpine-continentale, rare en France et protégée dans la région et l'ophrys araignée inscrit sur la liste rouge régionale. L'entomofaune est riche et diversifiée avec près de 30 espèces différentes dont six sont rares et inscrites sur la liste rouge régionale : 3 libellules (l'orthétrum bleuissant et les cordulégastres annelé et bidenté, espèces montagnardes rares en plaine), un criquet chanteur (le criquet à petites ailes), un criquet coloré (l'oedipode bleu) et une sauterelle (le platycléris à taches blanches). La salamandre tachetée a été vue sur le site.
FORT DE LA POINTE DE DIAMANT (OU DEFRAANCE) ET MAGASINS SOUTERRAINS A BREVOINES	4.0	La ZNIEFF du Fort de la Pointe de Diamant est située en bordure du plateau qui domine la vallée de la Marne. Elle constitue un site d'hibernation pour près de 11 espèces (et même un site d'estivage pour certaines) : le grand rhinolophe et le vespertilion à oreilles échancrées (importantes colonies), le petit rhinolophe, le grand murin et la barbastelle. Ils sont protégés au niveau national et européen, inscrits sur les annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France. Ils sont accompagnés par le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Daubenton, le vespertilion de Natterer, la sérotine commune, l'oreillard commun et la pipistrelle, également protégés en France et en Europe et inscrits sur la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. La ZNIEFF constitue un site de mise bas pour le vespertilion de Natterer d'environ 7 femelles

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
		recensée en moyenne. Les autres espèces de chauves-souris utilisent la ZNIEFF en période estivale en tant que zone de repli, de chasse ou de repos. Elle fait partie de la ZNIEFF de type II des coteaux et de la vallée de la Bonnelle à Langres et Saints-Geosmes.
BOIS ET TUFIERE DE VAL VAUBRIEN A ROLAMPONT	4.3	La ZNIEFF du Val Vaubrien se localise à l'est de Rolampont et occupe la totalité du vallon incluant les sources, les pentes rocheuses et les falaises. L'intérêt premier de la ZNIEFF est la présence de cinq zones tufeuses dont un vaste massif de tuf dont une partie est fossile et une partie est encore active : la tufière est ainsi le plus grand édifice de ce type dans le département. Les plantes intéressantes sont en partie des espèces d'origine montagnardes favorisées par le microclimat froid du site ainsi que les mousses qui poussent sur le tuf humide et sont responsables de son édification, comme le cratoneuron commuté et l'euccladie verticillée qui est abondante sur la tufière de Rolampont mais rare en Haute-Marne. On y observe également la polystic en lances, fougère artico-alpine rare en plaine (très excentrée ici par rapport à son aire de répartition principale) et inscrite sur la liste rouge régionale des végétaux. Les insectes, et plus particulièrement les libellules, y sont bien représentés, avec l'agrion de Mercure, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (en danger d'extinction dans la moitié nord du pays), bénéficiant de protections nationale (depuis 1993) et internationale (convention de Berne et directive Habitats). Cinq autres libellules sont inscrites sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne : les cordulégastres bidenté et annelé, d'origine montagnarde, ainsi que le gomphe vulgaire, la cordulie à taches jaunes et l'orthétrum brun. Le site permet également la nidification et l'alimentation d'une trentaine d'espèces d'oiseaux, en particulier des rapaces, des pics et divers passereaux. Son intérêt cynégétique est également important
BOIS, PRAIRIES ET PELOUSES DU VALLON DE LANVAU ENTRE PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS ET NOIDANT-LE-ROCHEUX	4.3	La ZNIEFF du vallon de Lanvau est située entre les villages de Perrancey-les-Vieux-Moulins et Noidant-le-Rochoux, dans le département de la Haute-Marne. D'une superficie de plus de 90 hectares, elle comprend des bois, des pelouses, des végétations de falaise et d'éboulis localement bien développés, des prairies pâturées et au fond du vallon un ruisseau plus ou moins temporaire, localement tufeux, et ses milieux marécageux associés. La ZNIEFF possède aussi un grand intérêt géomorphologique : présence de grottes et de diaclases séparant d'énormes blocs de la falaise. Des sources tufeuses et deux grosses résurgences sont à noter.
FORT DE SAINT-MENGE OU LIGNIVILLE A LANNES	5.7	Le Fort de Saint-Menge ou Ligniville est situé sur l'extrémité nord du plateau calcaire qui surplombe Lannes, à l'ouest du village. Les abords de la fortification sont colonisés par une végétation xérophile calcicole (Alyso-Sedion, Mesobromion). Aujourd'hui désaffecté, il constitue un site d'hivernage pour une colonie de chauves-souris : 7 espèces y ont été recensées dont le petit rhinolophe, la barbastelle et le grand murin, protégés en France depuis 1981, en Europe par la convention de Berne, inscrits dans les annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France. Ils sont accompagnés par le vespertilion à moustaches, la pipistrelle et de façon plus sporadique de la pipistrelle de Daubenton et de la sérotine, également protégés en France et en Europe et figurant toutes dans la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Cette ZNIEFF, avec quatre autres sites militaires de même nature (également recensés en ZNIEFF), a été proposée dans le cadre de la directive Habitats (troisième place sur le plan national pour l'hivernage des chauves-souris) et a été retenu (avec 32 autres sites militaires de la région de Langres) dans le cadre d'un programme transfrontalier d'étude et de protection des Chiroptères dans l'ouest de l'Europe centrale. La protection des souterrains est en cours de réalisation par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
BATTERIE ET MAGASIN A POUDRE AU NORD-EST DE JORQUENAY	6.1	Un magasin à poudre situé en bordure du plateau au nord-est de Jorquenay et un ouvrage d'infanterie (batterie militaire) constituent le principal intérêt de la ZNIEFF : construits à la fin du 19ème siècle et aujourd'hui désaffectés, ils abritent une petite population de chauve-souris. Cinq espèces y ont été recensées : ce sont

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
		le grand rhinolophe, le petit rhinolophe et la barbastelle, protégés en France (depuis 1981) et en Europe (annexe II de la convention de Berne), inscrits dans les annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée sur le territoire national et de façon plus sporadique le vespertilion à moustaches et le vespertilion de Natterer, également protégés en France et en Europe et tous inscrits sur la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Cette ZNIEFF, avec quatre autres sites militaires désaffectés (également recensés en ZNIEFF) a été proposée dans le cadre de la directive Habitats et a été retenue (avec trente-deux autres sites militaires de la région de Langres) dans le cadre d'un programme transfrontalier d'étude et de protection des chiroptères dans l'ouest de l'Europe centrale (programme Life).
BOIS DU VALLON DE SENANCE A COURCELLES-EN-MONTAGNE	5.1	La ZNIEFF du Vallon de Senance englobe l'un des sites naturels majeurs du Plateau de Langres. Cette combe escarpée recoupe profondément le plateau ; elle est bordée de falaises raides et se termine par une série de gorges étroites et présente de nombreux phénomènes karstiques. Les pentes présentent des forêts variées selon leur orientation : érablière, hêtraie à dentaire (pentes ombragées), hêtraie xérophile (pentes bien exposées), chênaie-charmaie-hêtraie calcicole, etc. Un réseau de sources (groupement du Cratoneurion), ruisseaux et marais occupe le fond du vallon ; des prairies mésophiles de type montagnard s'observent en aval. Enfin, une végétation particulière se développe au niveau des parois de calcaire dur. On rencontre dans ce secteur de nombreuses espèces végétales, surtout d'origine montagnarde ou méridionale, dont la lunaire vivace, protégée en Champagne-Ardenne, et qui ne possède que trois localités en Haute-Marne, le cynoglosse germanique, espèce assez peu courante, d'origine montagnarde et inscrit sur la liste rouge de Champagne-Ardenne. Ce site très caractéristique est en bon état et a été présenté dans le cadre de la directive-Habitats.
PELOUSES DE LA COMBE QUENEUX A VAUXBONS	6.8	La ZNIEFF des pelouses de la Combe Queneux, située au-dessus du village de Vauxbons, occupe la rupture de versant d'une côte raide impropre à la culture, ce qui a permis leur maintien. Sa végétation est très typique du plateau de Langres et renferme la violette rupestre, protégée en Champagne-Ardenne et l'hélianthème des Apennins, tous les deux étant inscrits sur la liste rouge régionale des végétaux menacés. Diverses orchidées se remarquent çà et là : ophrys abeille, ophrys frelon, ophrys mouche, orchis pyramidal (ponctuellement abondant), orchis militaire, orchis pourpre, orchis moucheron, acéras homme pendu, épipactis brun-rougeâtre, listère ovale, platanthère des montagnes. L'entomofaune présente la même tonalité méridionale qu'une partie de la flore, avec par exemple le machaon, magnifique papillon dont la chenille vit sur les ombellifères de la pelouse. L'alouette lulu, le pipit des arbres et le pouillot fitis fréquentent assidûment le site. Ce site est représentatif de nombreux sites analogues du plateau de Langres.
MARAIS DE LA COMBE VAUGRAY	6.9	La combe Vaugray renferme un marais tufeux de fond de vallon se poursuivant partiellement en bas de pente et en partie cerné par la forêt et typique du Plateau de Langres. Dans le fond du vallon, on assiste à un grand développement de la schoenaie à Carex davalliana sur substrat paratourbeux. La schoenaie rase à choin ferrugineux, bien développée sur le versant sud marque la transition entre le groupement de fond de vallon et la moliniaie diversifiée, typique mais localisée. Une petite roselière se développe à l'extrémité ouest du marais, ainsi qu'une saulaie basse à saule cendré aux extrémités amont et aval du marais. Une pelouse plus ou moins enrésinée surmonte le marais et la moliniaie au nord-ouest de la zone. La végétation est bien adaptée aux conditions particulières de ces groupements et comporte diverses espèces rares et/ou protégées : la linaigrette à feuilles larges, espèce autrefois répandue çà et là dans la plaine française, mais qui en a presque totalement disparu à l'heure actuelle et ne se trouve plus guère qu'en montagne, la renoncule à segments étroits et la gymnadénie odorante, à la fine odeur de vanille, sont protégées au niveau régional, le choin ferrugineux et l'aster amelle sont protégés sur le plan national, la prêle d'hiver et la parnassie des marais sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne.

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
		L'entomofaune est caractérisée par la présence de deux libellules montagnardes inscrits sur la liste rouge régionale des insectes, le cordulégastre bidenté et le cordulégastre de Bolton (ou annelé), ainsi que par la présence de nombreux papillons. La combe, sauvage et isolée, est fréquentée par de nombreux oiseaux et des grands mammifères qui y trouvent refuge, nourriture et eau à profusion.
MARAIS DE LA COMBE VOLOGNE ET DE TRAFONTAINE	7.7	La végétation très caractéristique est bien adaptée aux conditions particulières du marais tufeux et renferme de nombreuses espèces rares et protégées : le choïn ferrugineux, protégé en France, l'orchis négligé, protégé en Champagne-Ardenne, situé à sa limite de répartition orientale et qui possède ici une de ses trois localités haut-marnaises, la linaigette à larges feuilles, la parnassie des marais, la lâche puce, le saule rampant, tous inscrits sur la liste rouge régionale, etc. L'entomofaune répertoriée est variée et renferme des espèces rares et menacées, au total 9 espèces dont l'agrien de Mercure, libellule protégée au niveau national et européen (convention de Berne et directive Habitats), inscrite sur la liste rouge nationale de la faune en tant qu'espèce menacée de disparition dans la moitié nord de la France, le cordulégastre didenté, espèce montagnarde rare dans toute la France, le cordulégastre annelé, des papillons avec le nacré de la sanguisorbe et des criquets chanteurs.
PELOUSES DES SOURCES DE LA SUIZE A COURCELLES-EN-MONTAGNE	7.8	Cette ZNIEFF contient l'une des dernières pelouses mésophiles de plateau de grande étendue de Haute-Marne, associée à des vallons, sources, bas-marais et étang. Elle se range, par sa superficie et par sa richesse floristique, parmi les quinze pelouses les plus intéressantes de la Haute-Marne. La ZNIEFF abrite sept espèces appartenant à la liste rouge régionale des végétaux, l'hélianthème blanchâtre, la renoncule à segments étroits, la violette rupestre, la carline acaule, de l'hélianthème des Apennins, l'ophrys araignée et l'orchis brûlé (non revu récemment). La faune est également bien représentée. Dix espèces rares de libellules fréquentent le site (cordulégastre annelé, cordulégastre bidenté, aeshne printanière, gomphe vulgaire, libellule fauve, leste dryade, cordulie à taches jaunes, cordulie métallique, orthétrum brun et orthétrum bleuissant), ainsi que six espèces différentes de sauterelles et criquets faisant partie de la liste rouge régionale des Orthoptères (platycléris à taches blanches, oedipode bleu, decticelle à petites ailes, criquet ensablant, criquet des montagnes...). La mante religieuse et la petite cigale des montagnes s'y rencontrent également. La coronelle lisse, inscrite sur la liste rouge des reptiles de Champagne-Ardenne, peut s'y observer. Parmi les oiseaux nicheurs, on peut citer l'engoulevent d'Europe, inscrit sur la liste rouge régionale.
LAC-RESERVOIR DE CHARMES	8.0	Le réservoir de Charmes a été créé pour alimenter en eau le canal de la Marne à la Saône. Le niveau d'eau est très variable selon les saisons en fonction des besoins en eaux du canal (assez bas en fin d'été et en automne). Ces conditions particulières favorisent une végétation spéciale, stabilisée depuis longtemps avec des ceintures de végétation très typiques, déterminée essentiellement par le gradient d'humidité du substrat : roselière à phragmites, cariçaie à lâche vésiculeuse, végétation prairiale soumise à l'inondation hivernale et au tassement du sol, saulaie à saule cendré et ormaie-frênaie. Le crypsis faux-vulpin, espèce méridionale en limite d'aire, l'utriculaire négligée, curieuse plante carnivore flottante, le sisymbre (ou braya) couché. La faune recèle également des richesses importantes, notamment dans le domaine ornithologique ; le plan d'eau attire de nombreuses espèces d'oiseaux migrants, dont une partie hivernera : divers canards et sarcelles (canard colvert, canard souchet, canard pilet, sarcelle d'été, sarcelle d'hiver), des fuligules et notamment le fuligule milouin, le fuligule milouin et le fuligule morillon, le chevalier guignette, la guifette noire, etc. Des couples de grèbes huppés, grèbes castagneux et foulques macroules se reproduisent ici. Différents rapaces fréquentent le lac : le balbuzard pêcheur (en migration), les milans, la buse... Ainsi sur les soixante-neuf espèces recensées, trente-six sont protégées par la loi et quatre sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux (nicheur ou hivernant) de Champagne-Ardenne. Une tortue, la cistude d'Europe a été aperçue au niveau de la queue du lac. L'entomofaune,

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
		essentiellement les libellules, est bien représentée sur le réservoir, avec quatre espèces rares dans la région sur les quinze recensées sur la zone. Enfin il présente un intérêt piscicole et cynégétique évident (lieu migratoire et de reproduction de plusieurs espèces de gibier d'eau).
PELOUSES DE NOIDANT LE ROCHEUX	8.0	La pelouse située au sud de Noidant-le-Rocheux occupe une situation exceptionnelle sur la surface horizontale d'un plateau calcaire. C'est un des rares témoins de pelouse encore pâturée. Par son étendue et par la richesse de sa flore, elle se range parmi les quinze pelouses les plus intéressantes de Haute-Marne. Les milieux xérophiles associés et les anciennes lavières hébergent aussi des espèces végétales intéressantes : <i>Centranthus angustifolius</i> ou <i>Helianthemum appeninum</i> . L'entomofaune présente tout un cortège caractéristique des milieux secs : certains papillons comme <i>Coenonympha glycerion</i> , des criquets chanteurs (<i>Chortippus vagans</i> , <i>Chrysochraon brachyptera</i>), des criquets colorés (<i>Oedipoda caerulea</i> , <i>Sphingonotus caerulea</i>), des criquets géophiles (criquet à deux taches), le criquet italien, diverses sauterelles (<i>Conocephalus discolor</i> , <i>Platycleis albopunctata</i> , <i>Metrioptera brachyptera</i>), etc. Tous ces insectes font partie de la liste rouge des Orthoptères et Rhopalocères de Champagne-Ardenne. Les reptiles avec la vipère aspic et la coronelle verte et jaune sont bien représentés. Les oiseaux et plus particulièrement les passereaux fréquentent le site, avec notamment l'alouette lulu (localisée et rare), la fauvette babillarde (peu commune), toutes deux en régression en Champagne-Ardenne. Le Trou des Cosaques est occupé par des chauves-souris (mais celles-ci n'ont pas été recensées).
MARAIS ET PELOUSES DE LA COTE AUX CANNES A TERNAT	8.2	La ZNIEFF de la Côte aux Cannes est située dans un vallon occupé par un marais tufeux, en partie intraforestier, ainsi que par une pelouse adjacente de pente. La végétation du marais de pente est dominée par la schoenaie classique à choïn noirâtre et la schoenaie-jonçaie, celle du marais de fond de vallon est de type moliniaie d'assèchement évoluant vers la filipendulaie et envahie par les fruticées épineuses (belles broussailles à épine-vinette) et les saules. La bordure du marais est constituée par une frange de saules, de trembles et de chênes pédonculés. La pelouse, en partie pâturée, présente la végétation classique de ce type de milieu (pulsatille vulgaire, germandrée des montagnes, germandrée petit-chêne, globulaire, lin à feuilles ténues, etc.). La végétation, très caractéristique, est très bien adaptée aux conditions particulières du marais tufeux : s'y rencontrent notamment la renoncule à segments étroits, bénéficiant d'une protection régionale et la parnassie des marais, inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne. L'entomofaune, plus particulièrement les libellules et demoiselles, présente la même tonalité biogéographique qu'une partie de la faune et renferme l'agrion de Mercure, inscrit sur la liste rouge nationale des espèces vulnérables, protégé en France et en Europe (convention de Berne), le cordulégastre bidenté, espèce montagnarde, rare dans toute la France et le non moindre rare cordulégastre annelé, tous trois inscrits sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne.
FORT DE LA BONNELLE OU DECRES ET MAGASIN SOUTERRAIN A SAINTS-GEOSMES	8.3	Cette ZNIEFF est située sur le plateau à l'ouest de Saints-Geosmes. Il s'agit d'une part d'un fort désaffecté et d'autre part d'un magasin militaire souterrain (poudrière), hébergeant tous les deux des colonies de chauve-souris. Leurs abords sont colonisés par une végétation xérophile au niveau des dalles rocheuses et des sols peu profonds. Ces deux ouvrages constituent un site d'hivernage pour douze espèces de chauves-souris, protégées en France depuis 1981 (utilisées aussi en période estivale en tant que zone de repli, de chasse ou de repos).
COTEAU CHAMBION DANS LE BOIS DE LA RIEPPE A ROLAMPONT	8.6	Le Coteau Chambion est un coteau escarpé dominant le vallon de Longevau qui entaille profondément le plateau et s'ouvre sur la vallée de la Marne ; il est bordé de falaises raides qui portent des forêts variées de type montagnard : érablière sur gros blocs éboulés (<i>Lunario-Acerion</i>), hêtraie à dentaire, chênaie-charmaie-hêtraie calcicole. Une végétation particulière se développe au niveau des parois de calcaire dur. L'érablière est l'une des plus typiques de tout le département, elle abrite la rare lunaire vivace, espèce préalpine (montagnes calcaires de plus de 400

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
		mètres d'altitude) qui n'est présente que dans 3 localités en Haute-Marne. Elle est protégée et inscrite sur la liste rouge régionale des végétaux.
BATTERIES ENTRE CHARMOILLES ET CHANGEY ET PELOUSES DU PLATEAU DE MOVANGES	8.8	La ZNIEFF est située sur une butte témoin élevée et comprend d'une part une batterie à l'est (chênaie-charmaie mésoneutrophile sur plateau et chênaie-hêtraie sur pente), et d'autre part une casemate avec des pelouses en grande partie pâturées par les moutons et des groupements sur dalles et falaises rocheuses. Les principales espèces végétales intéressantes sont le trèfle scabre et le trèfle strié inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, la fléole de Boehmer, la gentiane ciliée, etc. Le reste de la végétation est constitué par une belle chênaie-charmaie où se rencontre une espèce orientale en limite d'aire, la pulmonaire obscure. Le versant nord est occupé par une chênaie-hêtraie à tilleul à larges feuilles. Le capillaire blanc s'observe sur la falaise ombragée. Les deux ouvrages militaires constituent des sites d'hivernage pour huit espèces de chauve-souris : le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion à oreilles échancrées, par le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Natterer, la pipistrelle, le vespertilion de Daubenton et la sérotine commune. Ces batteries ont été retenues (avec trente-deux autres sites militaires de la région de Langres) dans le cadre d'un programme transfrontalier d'étude et de protection des Chiroptères dans l'ouest de l'Europe centrale.
MARAIS DE CHAMP CRESSON A NOIDANT-LE-ROCHEUX	8.9	La ZNIEFF occupe un vallon encaissé et orienté au nord : les versants sont en grande partie boisés et un marais tufeux constitue l'essentiel de la végétation de la zone. Le marais, extrêmement humide et à niveau d'eau très variable (vasques, trous d'eau), est de ce fait enrichi en groupements qui manquent dans les autres marais tufeux de la région. La végétation est très caractéristique de ce type de milieu avec une orchidée assez rare, l'orchis incarnat, inscrite sur la liste rouge des espèces végétales de Champagne-Ardenne. La faune contient également des richesses remarquables et plus particulièrement les libellules avec l'Agrion de Mercure, protégé sur le plan national et européen (Convention de Berne et Directive-Habitat), inscrit sur la liste rouge des espèces vulnérables en France, présent ici de façon remarquable (plus de 300 individus) et le Cordulegaster annelé, inscrit sur la liste rouge des espèces sensibles de Champagne-Ardenne. Ce site très sauvage avec un écrin forestier remarquable est très représentatif du Plateau de Langres. Cette zone marécageuse est en bon état, malgré une évolution probable de certaines parties du marais vers le boisement.
MARAIS TUFEUX DE LA CHENEVIÈRE ET DES MELINOTS A VOISINES	8.9	Cette ZNIEFF occupe un vallon très isolé, encaissé et orienté au nord, sur la commune de Voisines (Plateau de Langres). Les marais, totalement intraforestiers, aux dépôts de tuf variables (non tufeux par place à très tufeux avec encroûtements et entablements), sont divisés en deux parties : la Chenevière et les Mélinots. La végétation est très caractéristique et abrite quatre espèces végétales protégées : la gymnadénie odorante, fine orchidée à senteur de vanille, l'aconit napel, la renoncule à segments étroits et la linaigette à larges feuilles, en très forte régression. Cette dernière, avec la parnassie des marais, est inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne. On note aussi la présence de la laïche jaunâtre (<i>Carex flava</i>), espèce rare sur le Plateau de Langres où elle ne se rencontre que dans deux stations. Le site avait été partiellement dénaturé par des fossés d'assainissement et un enrésinement généralisé (qui a échoué pour la plus grande partie, sauf sur les marges et sur la moitié sud de la Chenevière). Aujourd'hui le site est en bon état suite à la mise en œuvre d'un chantier de réhabilitation, réalisé grâce à la participation de la Fondation de France, qui a permis de débroussailler certaines parties des marais, de couper les résineux et de reboucher les drains.
MARAIS DE LA COMBE DES ROCHES A CHAMEROY ET AUBERIVE	9.1	Cette ZNIEFF possède un microclimat froid et humide. Un marais tufeux entièrement cerné par la forêt constitue le biotope le plus intéressant du vallon. Une belle tufière de petite dimension, aux vasques bien formées, est localisée sur la rive est du marais. La végétation est très caractéristique et bien adaptée aux conditions particulières du marais : la partie amont est largement dominée par la

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques
		schoenaie, avec la linaigette à larges feuilles dans les coulées et le long des ruisselets, la swertie des marais dans les zones moins tufeuses et dans le fond du vallon (une des populations les plus importantes de Haute-Marne), la parnassie des marais, l'orchis de Traunsteiner protégé en Champagne-Ardenne et le choin ferrugineux (disséminé en divers endroits du marais). Dans les chenaux et sur les plages inondées en permanence domine la cariçaie à Carex rostrata, avec un grand développement à l'aval de la phragmitaie et d'une moliniaie de dégradation en liaison avec l'enrésinement diffus de ce secteur. Une frênaie-éablaie caractéristique est présente sur toute la longueur du marais. L'entomofaune est bien diversifiée avec les cordulégastres annelé et bidenté, espèces montagnardes rares dans toute la France, l'Agrion de Mercure. Quatre espèces d'Odonates et cinq espèces d'Orthoptères inscrites sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne se rencontrent sur le secteur. Certains oiseaux et mammifères fréquentent également le site.
LAC-RESERVOIR DE LA LIEZ ET BOIS CHASPUSSIN	9.7	Le lac-réservoir de la Liez fait partie des quatre retenues artificielles des environs de Langres destinées à assurer la navigabilité du canal de la Marne à la Saône. Le niveau d'eau, très variable en fonction des besoins en eau du canal, est très bas en fin d'été et en automne. L'agencement des groupements végétaux est essentiellement déterminé par le gradient d'humidité. Le bois de Chaspussin, porte une forêt calcicole typique et bien caractérisée. De nombreuses espèces végétales peu courantes ou rares se rencontrent ici, en particulier la germandrée des marais et le pâturin des marais, le potamogeton de Ziz et le potamogeton graminée, le plantain d'eau à feuilles de graminée, le bident radié, la glycérie dentée... L'entomofaune, notamment les libellules et demoiselles, est riche et variée, avec trois espèces de la liste rouge régionale, la libellule fauve, l'aesche printanière et une grande espèce spectaculaire, la cordulie à deux taches. Le lac, et plus particulièrement ses anses orientales et la baie de Lecey, est attractif pour les oiseaux (une cinquantaine d'espèces nicheuses, hivernantes ou de passage a été recensée) dont le grèbe huppé et le grèbe castagneux (nidification dans les anses orientales), divers canards de passage plus ou moins réguliers, les milans noir et royal qui nichent dans les bois riverains. Une héronnière très importante est située à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF. Les roselières dissimulent les nids de certains passereaux (traquet pâle, diverses bergeronnettes, hirondelles, etc.) dont le phragmite des joncs et le gobemouche gris.
VALLONS DE TRIMEULE ET DE SINCERON A VESAIGNES-SUR-MARNE	9.7	La ZNIEFF des vallons de Trimeule et de Sincéron, d'une superficie de 163 hectares, est éclatée en deux sites proches. Elle regroupe des milieux très variés : les bois sont les mieux représentés ; plus localement on rencontre aussi des pelouses, des prairies pâturées ou fauchées ainsi que des jachères anciennes et ponctuellement des groupements marécageux (cariçaies à laiche des marais, filipendulaies à reine des prés et angélique sylvestre), des groupements de rochers à fougères et des sources tufeuses. La faune ornithologique est bien représentée : parmi les 45 espèces d'oiseaux répertoriés, quatre font partie de la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Champagne-Ardenne. Il s'agit du milan noir, du milan royal, du cincle plongeur (ou merle d'eau) qui niche dans les environs du moulin de Trimeule et, dans les milieux prairiaux et broussailleux, de la pie-grièche écorcheur. Le bois à l'est comporte de nombreux arbres morts et des chablis très favorables à l'avifaune sylvoicole. Les boisements accueillent les pics (pics épeiche, pic vert), la sittelle torchepot, le loriot, le geai des chênes, la tourterelle des bois, le roitelet triple bandeau, le pipit des arbres, le grosbec casse-noyaux, le grimpereau des jardins, le pouillot véloce, des grives (draine et musicienne), diverses mésanges et fauvettes. Dans les milieux plus ouverts ou broussailleux se remarquent l'alouette des champs, la linotte mélodieuse, le bruant jaune... Les zones humides sont fréquentées par la salamandre tachetée, inscrite sur la liste rouge régionale des amphibiens et par la musaraigne aquatique, protégée en France et inscrite sur la liste rouge régionale des mammifères.

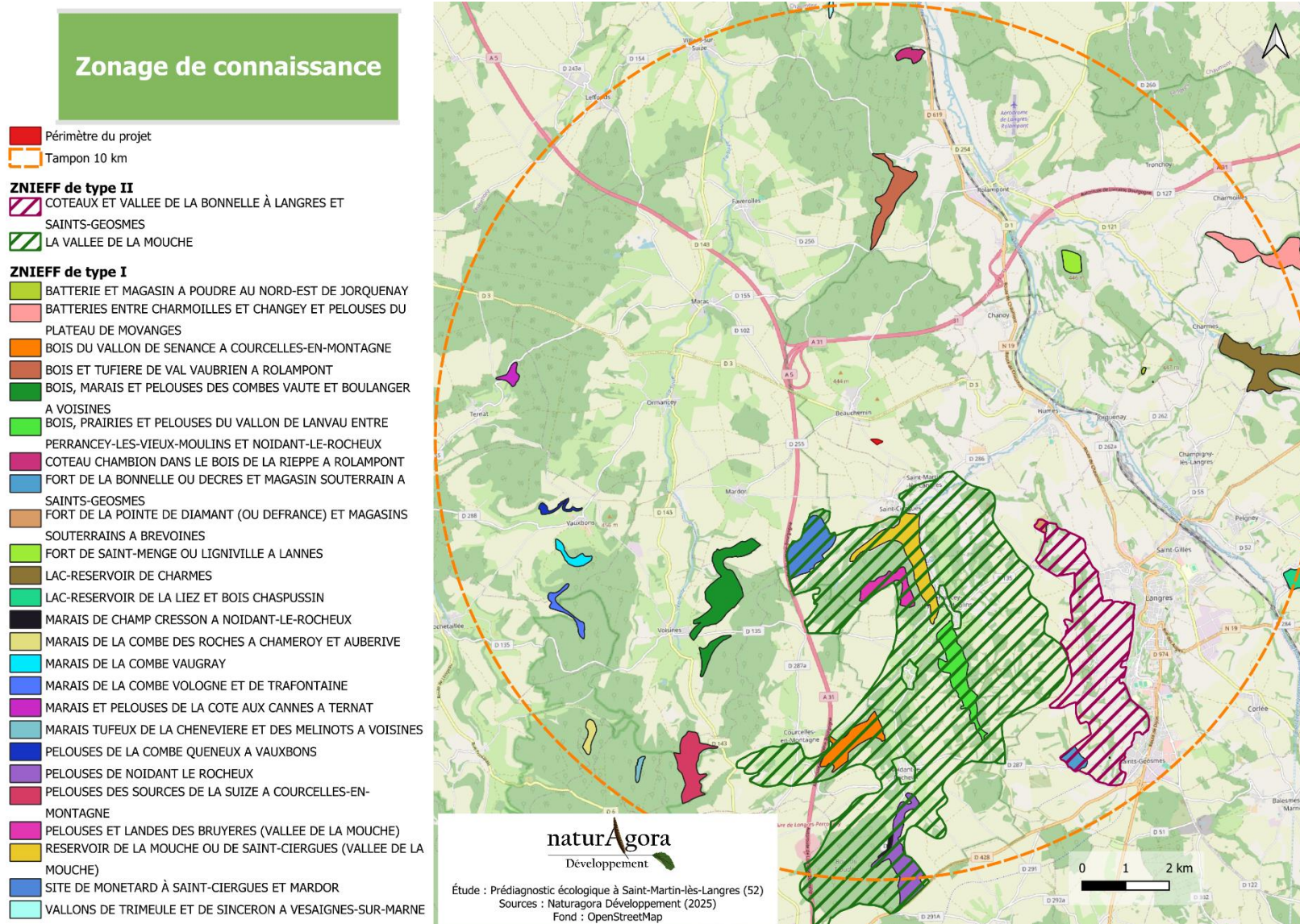


Figure 7 – ZNIEFF de type I et II dans un rayon de 10 km autour du projet

4.3 ZONES HUMIDES

La carte des zones potentiellement humides a été réalisée par le CEREMA Est pour la DREAL Grand Est. Elle résulte d'un travail de modélisation au 1/25 000ème par superposition de 8 masques, pondérés entre 1 et 3 selon l'échelle et la pertinence des données utilisées : topographie, cartes d'état-major, hydrographie, inondations, remontée de nappe, indice de développement et de persistance des réseaux, pédologie, géologie. Les zones à dominante humide sont à considérer comme une « enveloppe d'alerte » délimitant de grands ensembles significatifs à fortes probabilités de présence de zones humides. Les délimitations précises et réglementaires des zones humides sont quant à elles à réaliser selon les règles de l'arrêté du 24 juin 2008.

Selon l'Agence de l'eau, le site accueillant le projet n'est pas concerné par une zone humide potentielle (Figure 8).

En complément, une analyse des zones potentiellement humides a été réalisée à l'échelle de la France par le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH), analyse mise à disposition sur le portail d'information géographique de l'UMRSAS INRAE Institut Agro (GEOSAS). Cette analyse aboutie à 6 catégories d'enveloppes :

- Les milieux non humides
- Les milieux humides : potentialités assez fortes
- Les milieux humides : potentialités fortes
- Les milieux humides : potentialités très fortes
- Les plans d'eau
- Et les estrans

Tout comme pour les ZDH, la zone d'étude et ses abords immédiats ne sont pas concernés par la présence de milieux potentiellement humides (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Enfin, une analyse du réseau RAMSAR a également été réalisée. Pour rappel, la convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides et de leurs ressources. Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la biodiversité mondiale. Le réseau français est composé de 50 sites Ramsar et couvre désormais plus de 3,6 millions d'hectares répartis sur 38 sites en métropole et 12 en outre-mer. Le site RAMSAR le plus proche est situé à 60 km au nord-est du site. Il s'agit du site RAMSAR « Etangs de la Champagne Humide » (FR7200004200807).

Les couches d'alerte n'indiquent aucune probabilité de présence de zone humides sur le site et ses alentours. Pour rappel, il convient de préciser que ces couches d'alertes ne renseignent pas sur la présence d'une zone humide réelle (ou effective) à un échelon parcellaire.

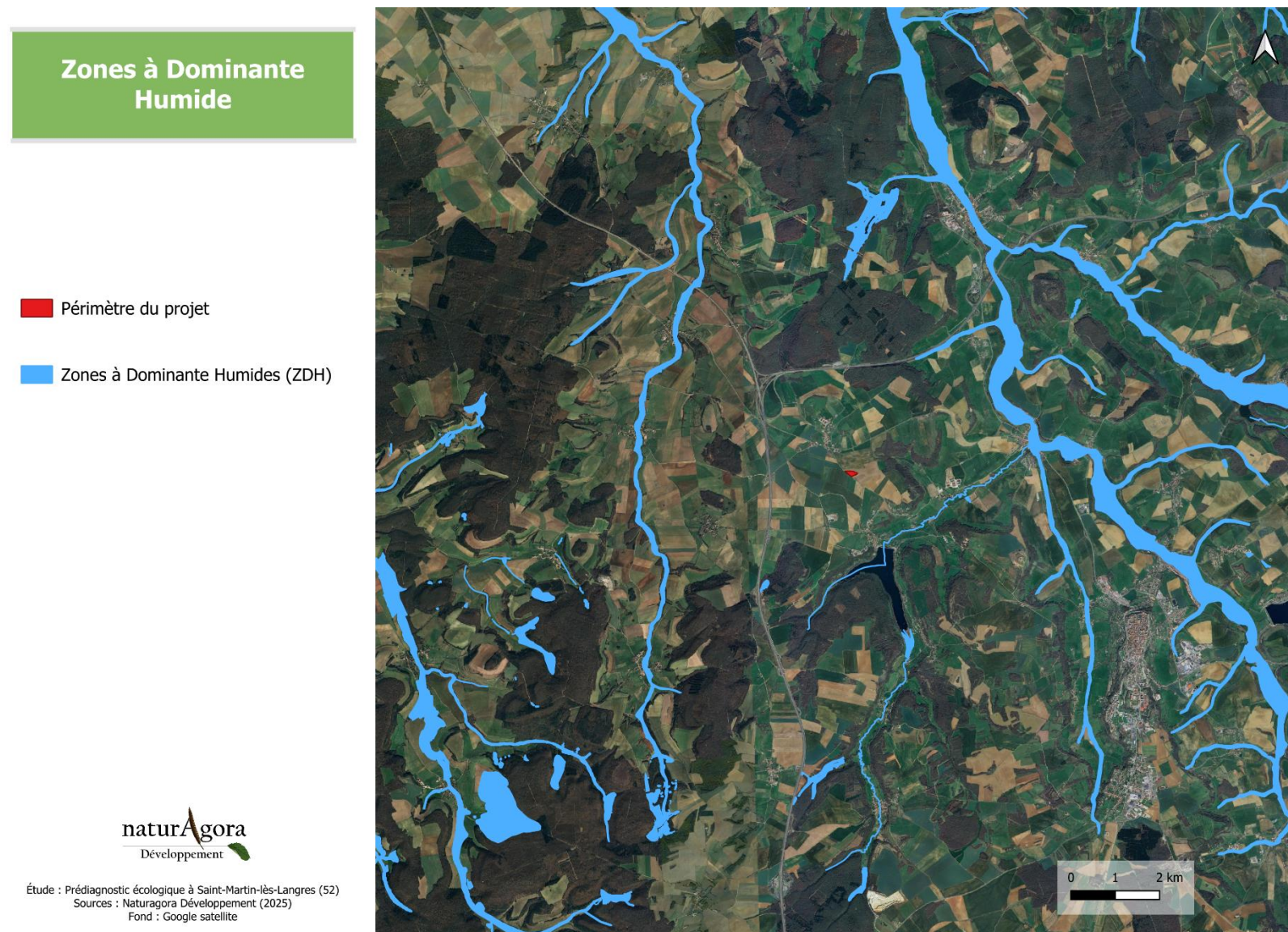


Figure 8- Zones à dominante humide (CEREMA)

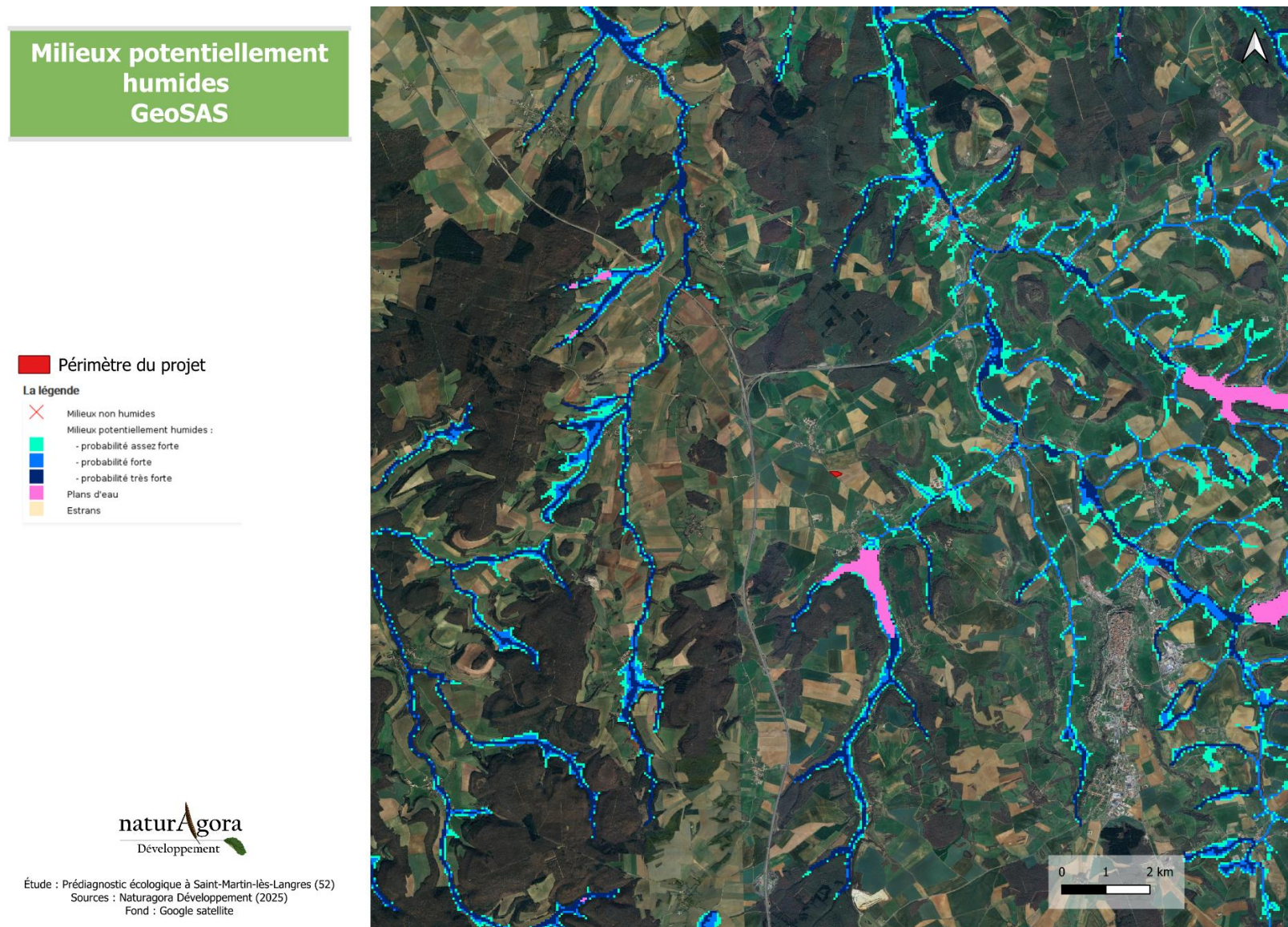


Figure 9 : Milieux potentiellement humides (Institut Agro Rennes-Angers)

4.4 CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le SRCE de Champagne-Ardenne révèle que le site accueillant le projet ne se situe pas dans un élément de la trame verte et bleue, mais on peut quand même noter à 1.5km au sud du site, un corridor écologique des milieux humides et une trame aquatique, formés par La Mouche. Des réservoirs et corridors des milieux boisés et ouverts se trouvent également plus au sud du site (Figure 10).

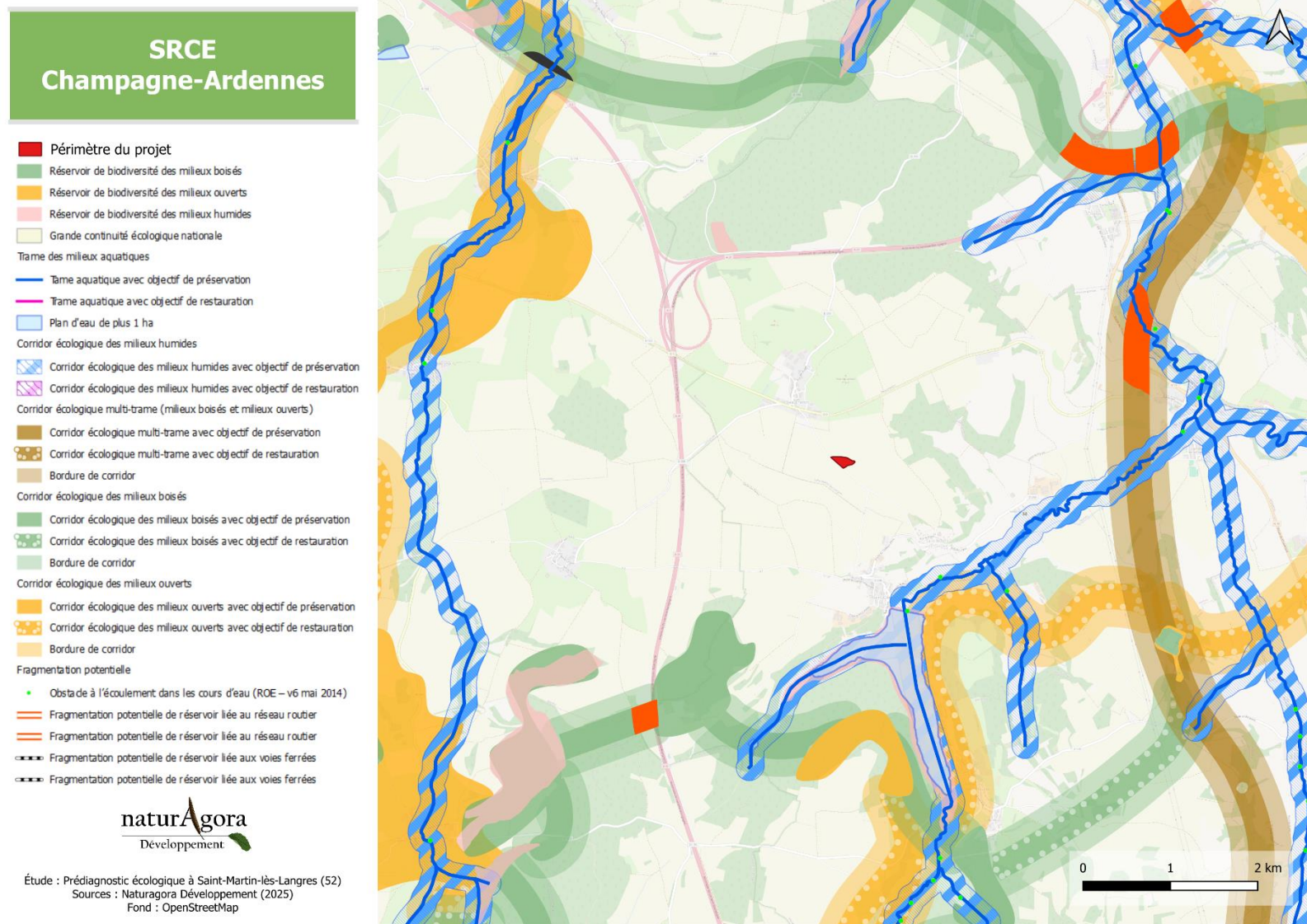


Figure 10 – SRCE Champagne-Ardennes

4.5 SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Le site accueillant le projet est situé sur la commune de Saint-Martin-lès-Langres (52), dans un contexte agricole. Le site naturel labellisé le plus proche est une ZNIEF de type II : La Vallée de la Mouche, à 1.2 km du projet.

Au total, 38 sites naturels remarquables sont répertoriés dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet, essentiellement des zonages de connaissance, témoignant de la richesse exceptionnelle de ce territoire. Le secteur se compose de toutes une mosaïque d'habitats dont des marais tufeux, des pelouses, des vallées, des bois et des gîtes à chiroptères.

Concernant l'éventuelle présence de zones humides, les données bibliographiques convergent et révèlent qu'il n'y a pas de probabilité de milieux humides dans le secteur.

Le SRCE montre que le projet se situe à 1.5km d'une trame bleue et du corridor écologique des milieux humides qui lui est associé.

Tableau 7 - Synthèse des zonages écologiques répertoriés

Nombre de zonages répertoriés*	Zonages les plus proches	Liens écologiques potentiels avec la zone d'études rapprochée
Natura 2000		
15 ZSC et 1 ZPS	ZSC Ouvrages militaires de la région de Langres (4.0 km)	Interaction potentielle
Réserves naturelles Régionales		
0	-	
Parcs naturels régionaux		
0	-	
Arrêtés de protection		
2	Pelouses Des Sources De La Suize A Courcelles-En-Montagne (7.2 km)	Pas d'interaction
CEN		
4	Prairie De "Pas De L'Ane" A Langres (4.8 km)	Interaction potentielle
ZNIEFF		
5 ZNIEFF type 2, et 25 ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2 : LA VALLEE DE LA MOUCHE (1.2 km)	En interaction
Zones humides		
-	-	-
SRCE		
Corridor	Corridor écologique (1,5 km)	Pas d'interaction

*Nombre de périmètres répertoriés dans un rayon de 10 km, hormis pour les zones Natura 2000 qui sont répertoriées dans un rayon de 20 km

5 CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Les prospections réalisées sur le site se sont déroulées selon le calendrier suivant (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Elles ont été réalisées dans de bonnes conditions d'observation.

Tableau 8 - Calendrier des prospections

Dates de passage	Flore / Habitats	Faune	Conditions
02/10/2025	X	X	Ciel dégagé, 20°C

6 POTENTIALITES ECOLOGIQUES

Un repérage de terrain a été effectué le 02/10/2025 par un écologue spécialisé en botanique et un écologue spécialisé en faune. Les informations présentées ci-dessous reposent sur une analyse des potentialités d'accueil de chacun des milieux, au regard des espèces mentionnées dans la bibliographie locale et des quelques observations réalisées lors de ce bref passage.

6.1 PRINCIPAUX MILIEUX PRESENTS

La surface du projet représente environ 1.86 ha, et l'inventaire des habitats a révélé la présence de quatre habitats au sein du périmètre du projet : un Boisement mixte à Pin sylvestre, une Fruticée à Prunus et Pin sylvestre, une Pelouse calcaire, et une zone de Cultures en limite du périmètre.

Chaque habitat est décrit dans le tableau ci-après.

Tableau 9-Synthèse des surfaces au sein du périmètre d'inventaire et du périmètre du projet

Habitat	Surface approximative (ha) au sein du périmètre d'inventaire
Boisement mixte à Pin sylvestre	0,221
Fruticée à Prunus et Pin sylvestre	0,84
Pelouse calcaire	0,748
Cultures	0,052

Tableau 10 – Description des principaux milieux présents

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Boisement mixte à Pin sylvestre	C'est un boisement composé d'un mélange de Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), avec principalement aussi des Noyers communs (<i>Juglans regia</i>) et des Chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>). On retrouve également du Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>), du Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), de l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) et du Tremble (<i>Populus tremula</i>). La strate herbacée est peu présente, avec quelques plants d'Ortie, de Clématite des haies et de la Benoîte commune. Ce boisement, n'a pas d'intérêt particulier sur le plan floristique. Pour la faune, les strates arbustives et arborescentes offrent des zones de refuge et des zones de reproduction.  <i>Figure 11 - Boisement mixte à Pin sylvestre</i>	Négligeables
Fruticée à Prunus et Pin sylvestre	Cet habitat se compose d'essences que l'on retrouve dans le boisement, comme le Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), le Noyer commun (<i>Juglans regia</i>), le Tremble (<i>Populus tremula</i>), mais on retrouve également du Rosier des chien (<i>Rosa canina</i>), du Saule marsault (<i>Salix caprea</i>), du Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), de l'Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>). Les différents <i>Prunus</i> dominant néanmoins cette fruticée (<i>Prunus mahaleb</i>, <i>Prunus spinosa</i> et <i>Prunus avium</i>) Cette fruticée a surtout un intérêt en tant qu'habitat d'espèces pour la faune. De plus, une station de 3 pieds de Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>). Cette dernière est une espèce exotique envahissant	Modérées

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	implantée en Champagne-Ardenne, un protocole spécifique d'éradication sera nécessaire.  Figure 12 - Fruticée à Prunus et Pin Sylvestre	
Pelouse calcaire	Cette pelouse calcaire se caractérise par un recouvrement de la végétation allant de 40% à 80% en fonction des zones, laissant affleurer des cailloux et rochers calcaires. On retrouve alors une végétation particulièrement intéressante avec 7 espèces patrimoniales (déterminées par leur indice de rareté en Champagne-Ardenne). Il s'agit de la Coronille naine (<i>Coronilla minima</i>), de la Brunelle à grandes fleurs (<i>Prunella grandiflora</i>), de l'Œillet saxifrage (<i>Petrorhagia saxifraga</i>), de l'Œillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>), de la Gentiane ciliée (<i>Gentianopsis ciliata</i>), l'Euphrase raide (<i>Euphrasia stricta</i>), et du le Genêt ailé (<i>Genista sagittalis</i>). D'autres espèces de milieux calcaires et sec se retrouvent également, comme le Thym couché (<i>Thymus praecox</i>), l'Origan commun (<i>Origanum vulgare</i>), de l'Orpin Blanc (<i>Sedum album</i>) et la Carline commune (<i>Carlina vulgaris</i>) entre autres. Cet habitat a donc un fort intérêt d'un point de vue floristiques, avec des espèces rares et déterminantes ZNIEFF. Pour la faune, cet habitat constitue également un intérêt, notamment pour les reptiles au niveau des roches qui affleurent, et pour les insectes par le milieu ouvert de la pelouse.	Fortes

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	 <i>Figure 13 - Pelouse calcaire</i>	
Cultures	Il s'agit de cultures agricoles, les champs entourant la majeure partie du périmètre d'étude. Cet habitat n'a pas d'intérêt floristique ou faunistique particulier.	Négligeables

Habitats

 Périmètre du projet

Habitats

-  Boisement mixte à Pin sylvestre
-  Fruticée à Prunus et Pin Sylvestre
-  Pelouse calcaire
-  Cultures

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Saint-Martin-lès-Langres (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 14- Cartographie des habitats

6.2 ESPECES POTENTIELLES

Dans le cadre du pré-diagnostic, la visite du site accueillant le projet a été effectuée le 02 octobre 2025, au début de l'automne. Celle-ci a permis de relever 56 espèces de plantes, 6 espèces d'oiseaux, 1 espèce de reptile, 3 lépidoptères, et 3 orthoptères. En revanche, aucune espèce d'amphibien, d'odonate, ou de mammifère n'a été contactée. La liste des espèces listées dans les bases de données bibliographiques sont présentées en Annexe 8.1. et 8.2., tandis que la liste des espèces inventoriées lors de la visite sur le terrain ainsi que leurs statuts, sont présentées en Annexes 8.3 et 8.4.

Tableau 11 - Analyse des potentialités pour les différents groupes biologiques

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
Flore	Aucune espèce végétale n'est recensée sur la commune de Saint-Martin-lès-Langres d'après Lobelia (base de données du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien), entre 2014 et 2025. 0 espèces patrimoniales 0 espèces invasives En 2025, 56 espèces ont été recensées lors de la visite de terrain dont : 7 espèces patrimoniales : la Coronille naine (<i>Coronilla minima</i>), la Brunelle à grandes fleurs (<i>Prunella grandiflora</i>), l'Œillet saxifrage (<i>Petrorhagia saxifraga</i>), l'Œillet des chartreux (<i>Dianthus carthusianorum</i>), la Gentiane ciliée (<i>Gentianopsis ciliata</i>), l'Euphrase raide (<i>Euphrasia stricta</i>), et le Genêt ailé (<i>Genista sagittalis</i>) 0 espèces protégées 1 espèces invasives : la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) Les espèces patrimoniales le sont par leur rareté en Champagne-Ardenne, étant « assez rare » pour <i>Prunella grandiflora</i>, « rare » pour <i>Dianthus carthusianorum</i>, <i>Gentianopsis ciliata</i> et <i>Euphrasia stricta</i>, « très rares » pour <i>Coronilla minima</i> et <i>Genista sagittalis</i>, et « extrêmement rare » pour <i>Petrorhagia saxifraga</i>, cette dernière espèce étant également déterminante ZNIEFF. Le site a une capacité d'accueil de la flore forte, avec un habitat naturel abritant 7 espèces patrimoniales.	Fortes
Oiseaux	60 espèces d'oiseaux identifiées sur la commune (données postérieures à 2014) dont : 7 espèces d'intérêt communautaire ; 45 espèces protégées ; - Jusqu'à 21 espèces potentiellement patrimoniales selon la période d'observation.	Modérées

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
	Les espèces d'oiseaux liées aux boisements, aux fourrés et aux cultures sont les plus attendues sur ce type de site. Ainsi, plusieurs espèces identifiées dans la bibliographie sont susceptibles d'être retrouvées sur le site. Lors de la visite de terrain, réalisée en octobre 2025, hors période de reproduction des oiseaux, 6 espèces ont été observées, dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • 6 espèces protégées (Linotte mélodieuse, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Troglodyte mignon, Rougegorge familier et Pinson des arbres) • Aucune espèce patrimoniale Ces oiseaux font partis du cortège des oiseaux forestiers (Mésange bleue, Mésange charbonnière, Troglodyte mignon, Rougegorge familier, Pinson des arbres), la Linotte mélodieuse quant à elle, apprécie les espaces semi-ouverts, buissonnants. Si aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors de cette visite, le site pourrait néanmoins accueillir des oiseaux à enjeux patrimoniaux lors de la période de reproduction (entre avril et juin) période la plus intense pour la majorité des espèces. En effet, le site se compose d'une mosaïque de milieux semi ouverts et d'un petit boisement. Le périmètre d'inventaire est entouré de grandes surfaces de cultures en openfield. Le site est donc une zone refuge pour les oiseaux. Il offre des habitats pouvant servir à la reproduction, à la recherche de nourriture, à la collecte de matériaux pour les nids. Ainsi, les potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire sont évaluées à enjeux modérés en vue de la mosaïque d'habitat disponible pour les oiseaux.	
Amphibiens	Aucun amphibien recensé sur la commune (données postérieures à 2014). En revanche, aucun amphibien n'a été observé dans le périmètre d'inventaire en 2025. Ceci n'est pas surprenant car aucun habitat aquatique, indispensable aux amphibiens pour la reproduction (ponte et croissance des larves), n'est présent sur le site.	Nulles
Reptiles	Aucun reptile recensé sur la commune (données postérieures à 2014). 1 espèce de reptile a été inventoriée : le Lézard des murailles • 1 espèce d'intérêt communautaire (Lézard des murailles) ; • 1 espèce protégée (Lézard des murailles) ; • 1 espèce patrimoniale (Lézard des murailles).	Modérées

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
	Les habitats présents sur le site sont favorables aux reptiles, chauds et secs, semi-ouverts avec des espaces de lisières forestières. La présence de tels habitats est cruciale pour les reptiles, qui dépendent des zones exposées au soleil pour réguler leur température corporelle par thermorégulation. Ainsi, les potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire sont évaluées à enjeux modérés.	
Mammifères	Aucun mammifère recensé sur la commune (données postérieures à 2014). Lors de la visite de terrain, aucun mammifère terrestre n'a été observé. Toutefois, ces espèces sont connues pour être cryptiques, d'activité essentiellement nocturnes, et donc difficiles à observer. Le site renferme des habitats que sont propices à la fréquentation de mammifères terrestres communs et non menacés couramment observés des milieux agricoles et de milieux boisés (Chevreuil européen, Sanglier, etc.). Ainsi, bien qu'aucun individu n'ait été observé lors du passage unique sur le site, il est fort probable que quelques espèces de Mammifères terrestres passent au sein du projet.	Négligeables
Odonates	3 espèces de libellules et de demoiselles sont mentionnées sur la commune (données postérieures à 2014), dont : • 1 espèce d'intérêt communautaire (Agrion de mercure) ; • 1 espèce protégée (Agrion de mercure) ; • 2 espèces patrimoniales (Agrion de mercure et Orthétrum bleissant) Aucun odonate n'a été observé lors de la visite de terrain. Même si l'inventaire n'a pas été réalisé sur les dates où l'on observe le plus d'odonates (juin-août), le milieu s'apprête peu au développement et à l'accueil des odonates. Le site ne contient aucun habitat aquatique, indispensable aux odonates pour la reproduction (ponte et croissance des larves).	Négligeables
Lépidoptères	14 espèces de papillons sont mentionnées sur la commune, (données postérieures à 2014) dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée, • 2 espèces patrimoniales (Azuré du Trèfle et Némusien) Lors de la visite de terrain, 3 espèces ont été observées, (Souci, Petit nacré et Piéride du navet) parmi lesquelles : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée ; • Aucune espèce patrimoniale.	Modérées

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
	Le site d'étude, composé de milieux semi-ouverts, de fourrés et d'un boisement, peut accueillir plusieurs cortèges d'espèces liés à ces milieux. L'inventaire s'étant déroulé en octobre, plusieurs espèces plus précoces dans l'année ont pu fréquenter le site, mais n'ont pas été observées car l'inventaire a eu lieu tard dans la saison. Les pelouses calcaires présentes sur le site sont favorables aux papillons, en raison des nombreuses plantes à fleurs qui les composent. Les potentialités d'accueil des Lépidoptères sont donc évaluées à modérées.	
Orthoptères	3 espèces de d'Orthoptères (grillon, sauterelle criquet) sont mentionnées sur la commune, (données postérieures à 2014) dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée, • Aucune espèce patrimoniale. Lors de la visite de terrain, 3 espèces (Gomphocère roux, Criquet duettiste, oedipode turquoise) ont été observées, parmi lesquelles : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée ; • Aucune espèce patrimoniale. Les pelouses calcaires du site sont favorables aux orthoptères, qui exploitent surtout les milieux ouverts. Les milieux chauds et bien exposés avec une végétation basse et diversifiée leur offre des milieux idéaux pour se nourrir, se cacher et se reproduire. Les potentialités d'accueil des Orthoptères au sein du sont estimées modérées.	Modérées

Ainsi, une cartographie localisation des potentialités d'accueil, tous groupes confondus, peut être produite Figure 18 :

- Les Cultures présentent des potentialités d'accueil négligeables ;
- Le Boisement mixte à Pin sylvestre et la Fruticée à Prunus et Pin sylvestre présentent des potentialités modérées du fait des enjeux des habitats eux-mêmes, mais aussi de leurs potentialités d'accueil pour les Oiseaux ;
- Les pelouses calcaires présentent des potentialités fortes du fait des enjeux des habitats eux-mêmes, mais aussi de leurs potentialités d'accueil pour la Flore, les Reptiles et les Insectes.

Espèces végétales patrimoniales

 Périmètre du projet

Espèces végétales patrimoniales

-  Brunelle à grandes fleurs
-  Coronille naine
-  Euphraise raide
-  Genêt ailé
-  Gentiane ciliée
-  Œillet des chartreux
-  Œillet saxifrage

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Saint-Martin-lès-Langres (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 15- Localisation des espèces végétales patrimoniales

Espèces exotiques envahissantes

 Périmètre du projet

Station EEE

 Renouée du Japon

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Saint-Martin-lès-Langres (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite

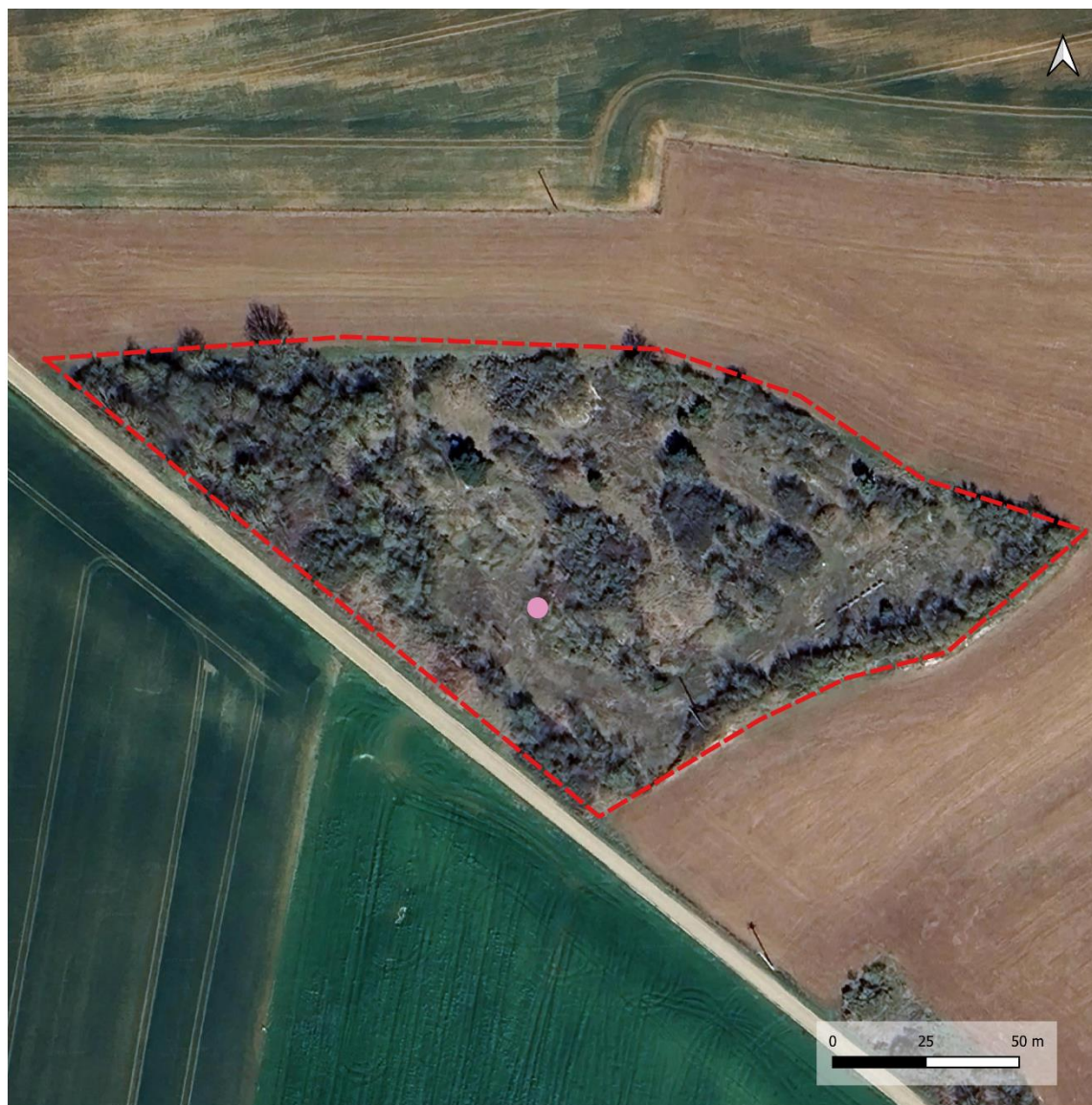


Figure 16- Localisation des Espèces exotiques envahissantes



Figure 17- Localisation des espèces faunistiques patrimoniales et protégées

Potentialités écologiques

 Périmètre du projet

Potentialités écologiques

 Fortes

 Modérées

 Négligeables

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Saint-Martin-lès-Langres (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 18 – Potentialités écologiques

7 SYNTHÈSE

A ce stade, la consultation de la bibliographie et le repérage de terrain ont révélé l'existence d'enjeux écologiques et d'implications réglementaires qualifiés de « modérés » concernant la zone d'implantation du projet :

- Parmi les zonages du patrimoine naturel, aucun site n'intercepte le projet. Le site le plus proche du projet se trouve à 1,2 km de deux sites ZNIEFF I « LA VALLEE DE LA MOUCHE », et dans un rayon de 10 km autour du projet, 38 sites naturels remarquables sont répertoriés, labellisés pour la présence de milieux naturels d'exception, témoignant de la richesse exceptionnelle de la Biodiversité présente sur le territoire ;
- Le repérage sur le terrain a révélé l'existence d'enjeux écologiques potentiels négligeables à forts vis-à-vis des espèces de faune et de flore. Des potentialités d'accueil de plusieurs espèces de flore, d'Oiseaux, de Mammifères, de Reptiles, de Lépidoptères et d'Orthoptères protégées et/ou patrimoniaux, ont été contactées au sein des divers habitats se trouvant au cœur du projet.

Situé dans un environnement fortement artificialisé, le site accueillant le projet faisant l'objet de ce pré-diagnostic est situé au cœur d'un paysage agricole aux pratiques conventionnelles. Malgré sa taille restreinte (2,84 ha), il est composé d'une très belle mosaïque d'habitats qui est particulièrement attractive pour plusieurs groupes faunistiques. En effet, il se compose de 4 habitats étroitement entremêlés les uns dans les autres, dont un habitat à enjeux écologiques forts (la pelouse calcaire) et un autre à enjeux modérés (la Fruticée). De ce fait, cette ZIP est très originale dans ce contexte agricole, très différente des milieux présents autour, et les habitats qui la compose offrent une zone refuge pour la faune et la flore, qui y trouve des habitats de repos, de reproduction et d'alimentation. En outre, la partie ouest de cet îlot refuge se compose de boisements, zone qu'il semble important de conserver. Il en est de même pour les pelouses calcaires qui occupent quasiment la moitié de la ZIP qui présente des potentialités d'accueil fortes pour la flore, et modéré pour les Oiseaux, les Reptiles et les Insectes. **Pour ces raisons, les risques pour la biodiversité liés à ce projet sont évalués à « modérés »** (Figure 19).

Au regard de ce bilan, les mesures suivantes peuvent être préconisées :

- Mener une réflexion afin de réduire la taille de la centrale photovoltaïque, et placer celle-ci dans les secteurs présentant le moins d'enjeux écologiques ;
- Maintenir un maximum d'arbres et d'arbustes ;
- Placer les éléments techniques de la centrale en évitant la flore et les habitats à enjeux ;
- Planifier les travaux de création de la centrale en dehors de la période de reproduction de la faune et de la flore, et notamment des oiseaux, qui s'étale de mi-mars à mi-août, afin d'éviter tout risque de destruction d'espèces protégées. ;
- Si des opportunités apparaissent lors de la conception du projet, mettre en place des actions favorables à la biodiversité en entretenant les milieux ouverts par une gestion adaptée (fauche tardive ou pâturage extensif).

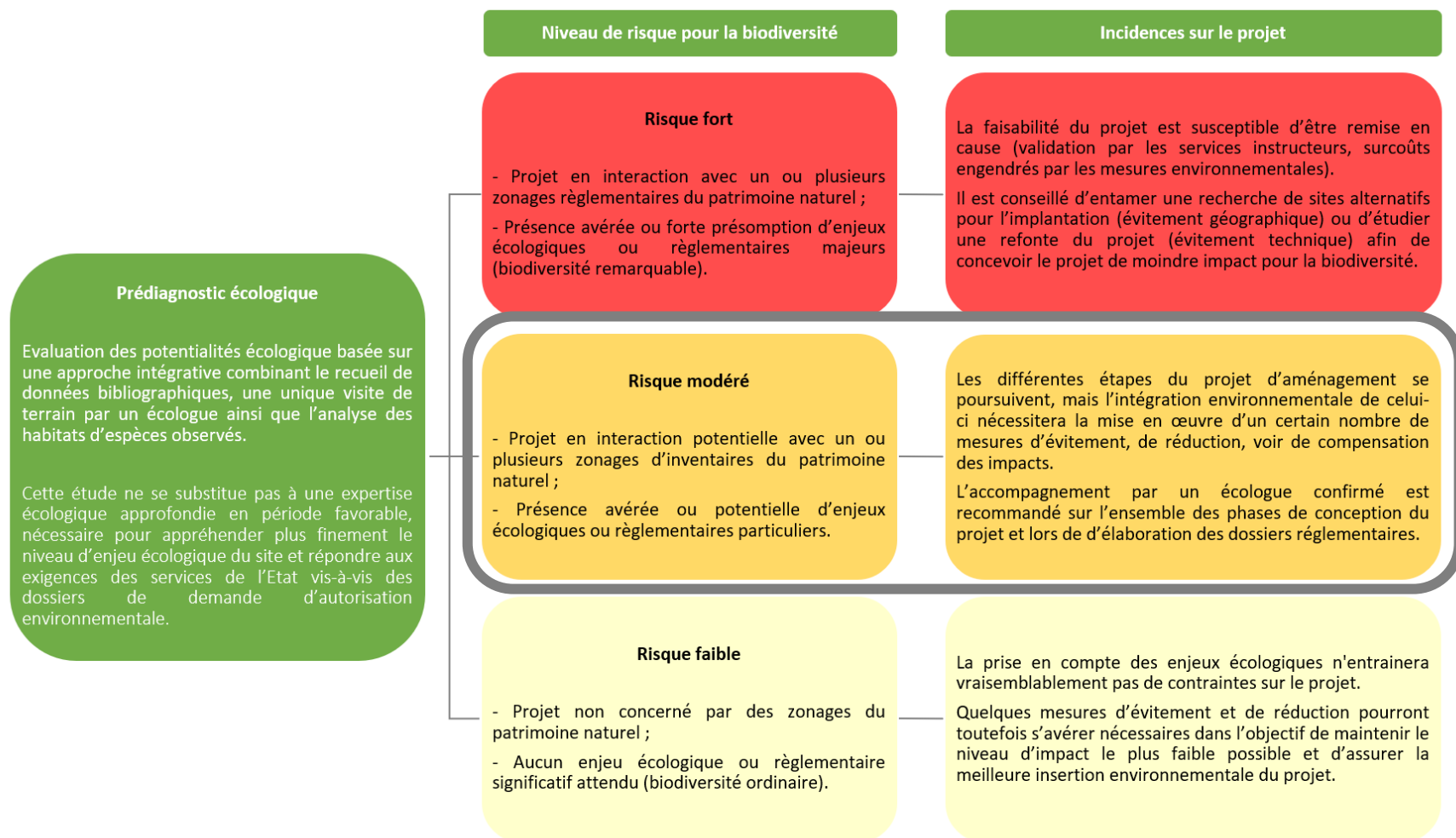


Figure 19 Schéma résumant le niveau de risques pour la biodiversité et les incidences sur le projet

8 ANNEXES

8.1 ESPECES VEGETALES PRESENTES DANS LA COMMUNE (2014-2025)

Aucune espèce n'a été recensée sur la commune de Saint-Martin-lès-Langres.

8.2 ESPECES FAUNISTIQUES PRESENTES DANS LA COMMUNE (BIBLIOGRAPHIE)

Tableau 12 - Espèces d'oiseaux présentes dans la commune (2014-2025)

Nom commun	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		Article 3	LC		NA	NT	NA	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Annexe II/2		NT	NA	LC	NT	NA	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Annexe II/1 et III/1		LC	NA	LC	LC	LC	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA	
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>		Article 3	LC			NT		oui
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2		LC		NA	LC	NA	
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe II/2		LC	NA	LC	LC	LC	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		Article 3	NT	NA	NA	NT	NA	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA	NA	VU	NA	oui
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>		Article 3	LC	NA		NT		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		Article 3	NT	DD		VU		
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Annexe II/2		LC		NA	LC	NA	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		Article 3	LC	NA	LC	LC	LC	oui
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	Article 3	NT		LC	NA	LC	oui
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		Article 3	LC			LC		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Annexe II/2		LC		LC	NT	NA	oui
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>		Article 3	NT	DD		NT		

Nom commun	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		Article 3	NT	DD		VU		
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		Article 3	LC		NA	NT	NA	oui
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		Article 3	VU	NA	NA	LC	NA	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		Article 3	LC	NA		NT		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		Article 3	NT	DD		VU		
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	Article 3	VU		NA	LC	NA	oui
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		Article 3	LC	NA		LC	NA	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Article 3	LC	NA		LC	NA	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>		Article 3	LC			LC		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA		LC	NA	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	Article 3	VU	NA	VU	VU	NA	oui
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		Article 3	LC	NA		LC		
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>			NA			NA		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I	Article 3	LC			LC		oui
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Article 3	LC			LC		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe II/2		LC			LC		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	Article 3	NT	NA	NA	NT		oui
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1 et III/1		LC	NA	LC	LC	NA	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		Article 3		NA	DD		NA	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Article 3	LC	NA	NA	NT	NA	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		Article 3	LC	NA		LC		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		Article 3	LC			LC		
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>		Article 3	LC	NA	DD	CR	NA	oui
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Annexe II/2		LC	NA		LC		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA	

Tableau 13 - Espèces d'insectes présentes dans la commune (2014-2025)

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est/Champagne Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Grand Est
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Odonates	Annexe II	Article 3	LC	NT	oui
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Odonates			LC	LC	oui
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Odonates			LC	LC	
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Lépidoptères			LC		
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	Lépidoptères			LC	rouge	
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	Lépidoptères			LC		
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Lépidoptères			LC		
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Lépidoptères			LC		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Lépidoptères			LC		
Némusien	<i>Lasiommata maera</i>	Lépidoptères			LC	rouge	
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	Lépidoptères			LC		
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Lépidoptères			LC		
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	Lépidoptères			LC		
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	Lépidoptères			LC		
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	Lépidoptères			LC		
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Lépidoptères			LC		
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Lépidoptères			LC		
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Orthoptères			4	LC	
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Orthoptères			4	LC	
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Orthoptères			4	LC	

8.3 ESPECES FLORISTIQUES INVENTORIEES SUR LE SITE

Tableau 14 - Liste des espèces floristiques inventoriées 2025

Nom scientifique	Nom commun	N 2000	Protection nationale	Menace France	Règlementation EEE	ZH	Protection CA	LR CA	Rareté CA	ZNIEFF CA	EEE CA
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie commune (s.l.)			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes (s.l.)			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carline commune			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille naine (s.l.)			LC	Non	Non		NT	RR		
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Cotoneaster</i> Medik., 1789	Cotonéaster (G)										
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balais			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Œillet des chartreux (s.l.) ; Œillet de poète			LC	Non	Non		NT	R		
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès ; Tithymale			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	Euphrase raide			LC	Non	Non		LC	R		
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune (s.l.) ; Caille-lait jaune (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Genista sagittalis</i> L., 1753	Genêt ailé ; Lacet			LC	Non	Non		NT	RR		

Nom scientifique	Nom commun	N 2000	Protection nationale	Menace France	Règlementation EEE	ZH	Protection CA	LR CA	Rareté CA	ZNIEFF CA	EEE CA
<i>Gentianopsis ciliata</i> (L.) Ma, 1951	Gentiane ciliée			LC	Non	Non		NT	R		
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème nummulaire ; Hélianthème jaune			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide										
<i>Hieracium</i> L., 1753	Épervière (G)										
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal			NA	Non	Non			CC		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Petrorhagia saxifraga</i> (L.) Link, 1829	Œillet saxifrage (s.l.) ; Tunique saxifrage			LC	Non	Non			RRR	Dét. ZNIEFF	
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle ; Épervière piloselle			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre			LC	Non	Non			CC		
<i>Populus</i> L., 1753	Peuplier (G)										
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble ; Tremble			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	Brunelle à grandes fleurs			LC	Non	Non		LC	AR		
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire			LC	Non	Non					
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon			NA	Non	Non			C		Implantée
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)										
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc			LC	Non	Non		LC	C		

Nom scientifique	Nom commun	N 2000	Protection nationale	Menace France	Règlementation EEE	ZH	Protection CA	LR CA	Rareté CA	ZNIEFF CA	EEE CA
<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes (s.l.)			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit (G)										
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne (s.l.)			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym couché (s.l.) ; Serpolet couché			NE	Non	Non		LC	C		
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		

CA : Champagne-Ardennes

8.4 ESPECES FAUNISTIQUES INVENTORIEES SUR LE SITE

Tableau 15 – Espèces d'Oiseaux recensées sur le site

Nom commun	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèces déterminantes ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		Article 3	VU	NA	NA	LC	NA		Modéré
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Article 3	LC	NA		LC	NA		Négligeable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable

Tableau 16 – Espèces faunistiques (hors oiseaux) recensées sur le site

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est / Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Souci	<i>Colias crocea</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Reptiles	Annexe IV	Article 2	LC			Faible

8.5 LEGENDES

Flore		
N2000 (taxon protégé en Europe au titre de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore".)	Annexe II	Taxon protégé en Europe, inscrit à l'annexe II : liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).
	Annexe IV	Taxon protégé en Europe, inscrit à l'annexe IV : liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. La plupart des espèces inscrites à cette annexe sont déjà protégées par la loi française.
	Annexe V	Taxon protégé en Europe, inscrit à l'annexe V : liste la liste des espèces) dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
Protection nationale (arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire)	Annexe 1	Annexe I (Espèces strictement protégées) : les plus menacées. Il est interdit de : Détruire, couper, mutiler, arracher, cueillir, enlever, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre ou acheter tout ou partie des spécimens sauvages de ces espèces.
	Annexe 2	Annexe II (Espèces protégées avec restrictions) : le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à l'autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature.
Menace (France et région)	EX, EW, RE, REW	EX : Éteint éteint sur l'ensemble de son aire de distribution, EW : Éteint à l'état sauvage, RE : Éteint au niveau régional, REW : Éteint à l'état sauvage au niveau régional
	CR*	En danger critique d'extinction (non revu récemment)
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA, NE, NAa, NAO, #, NE*	Na : Non applicable, NE : Non évalué, NAa: Non applicable car taxon naturalisé, NAO : Exclu de la liste rouge, # : Sans objet, NE*: taxon qui a fait l'objet d'une évaluation de la menace à l'échelle nationale ; cet infrataxon n'ayant, pour sa part, pas été évalué
Réglementation EEE	Inscrit au niveau européen	Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil.
	Inscrit au niveau national	Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain
Indicateur Zones Humides	ZH, pp, Non	ZH : Inscrit au niveau national, pp : pour partie : taxon dont une partie des taxons de rang inférieur est inscrite dans le document de référence, Non, Non inscrit
Protection régionale	Article 1	Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Champagne-Ardenne , la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.
	Article 2	Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département des Ardennes , la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Flore		
		Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.
	Article 3	Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département de l' Aube , la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.
	Article 4	Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire du département de la Marne , la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.
Rareté	RRR	Extrêmement rare
	RR	Très rare
	R	Rare
	AR	Assez rare
	AC	Assez commun
	C	Commun
	CCC	Extrêmement commun
	NRR	Non Revu Récemment
Déterminant de ZNIEFF	Dét. ZNIEFF	déterminant ZNIEFF
Exotique envahissant	Alerte	espèces exotiques envahissantes avérées des territoires limitrophes ayant un potentiel invasif fort
	Emergente	Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont d'ores et déjà jugés importants dans leurs localités. Il s'agit d'espèces dont la propagation est encore limitée, leurs populations étant isolées ou à distribution restreinte sur le territoire.
	Implantée	Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont importants à l'échelle régionale. Elles sont largement répandues sur le territoire
	Mineure	. Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles également. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible.
	Potentielle	Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles à moyens. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible à modéré.
	Observation	Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles à moyens. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible à modéré.

Oiseaux		
Statut sur site	N, E, M, H	Statut de l'espèce sur l'aire d'étude : Nicheur (N), Estivant non-nicheur (E), Migrateur (M), Hivernant (H)
Directive européenne Oiseaux (2009/147/CE)	Annexe I	Espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition pouvant bénéficier de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)
Espèce protégée en France (29/10/2009)	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
Listes Rouges (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Liste Rouge des Oiseaux nicheurs du Grand Est (ODONAT Grand Est (coord.), 2024)	RE	Eteint au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Liste Rouge des Oiseaux hivernants du Grand Est (ODONAT Grand Est (coord.), 2024)	RE	Eteint au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Espèces déterminantes en Champagne-Ardenne		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne

Amphibiens		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (19/11/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
	Article 4	Sont interdit la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)
Liste Rouge nationale (UICN-MNHN-SHF, 2015)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste rouge des Amphibiens du Grand Est (ODONAT Grand Est(coord.), 2023)	RE	Régionalement Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes en région Grand Est		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est

Reptiles		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (14/10/2005 et 19/11/2007)	Article 1	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce (concernant les Tortues marines)
	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
	Article 4	Sont interdit la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)
Liste Rouge (UICN-MNHN-SHF, 2015)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste rouge des Reptiles du Grand Est (ODONAT Grand Est(coord.), 2023)	RE	Régionalement Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes en Champagne-Ardenne		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne

Mammifères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
Liste Rouge (UICN-MNHN-SFEPM-ONCFS, 2017)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge Champagne-Ardenne (CSRPN, 2007)	E	En danger
	V	Vulnérable
	R	Rare
	AS	A surveiller
	AP	A préciser
Espèces déterminantes en Champagne-Ardenne		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne
Liste Rouge Île de France (Chiroptères) (CSRPN, 2014)	RE	Eteinte au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes en Île de France (DREAL Île de France - CSRPN, 2017)		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Île de France (les chiffres correspondent aux seuils nécessaire pour la désignation d'une ZNIEFF)

Odonates		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (UICN, MNHN, OPIE & SHF, 2016)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge des Odonates du Grand Est (ODONAT Grand Est, 2023)	RE	Eteinte au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes ZNIEFF en Champagne-Ardenne		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne

Lépidoptères rhopalocères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (UICN-MNHN-OPIE-SEF, 2014)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge Champagne-Ardenne (CSRPN, 2007)		Espèces en danger, vulnérables ou rares dans la région Champagne-Ardenne
Espèces déterminantes ZNIEFF en région Grand Est		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand-Est

Orthoptères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (SARDET E. & DEFAUT B., 2004)	1	Priorité 1 : espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
	2	Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction
	3	Priorité 3 : espèce menacée à surveiller
	4	Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances
	-	espèce absente du territoire considérée
	♣	espèce n'appartenant vraisemblablement pas au territoire considéré
	?	espèce pour laquelle les informations manquent pour statuer
	HS	espèce hors sujet (synthrope)
Liste Rouge par domaines biogéographiques (SARDET E. & DEFAUT B., 2004) (légende Cf liste rouge nationale)	NEM	Domaine néморal (moitié nord de la France)
	MC	Massif Central / Montagne noire
	PYR	Domaine pyrénéen
	ALP	Domaine alpin
	LAN	Domaine subméditerranéen languedocien
	AQU	Domaine subméditerranéen aquitain
	MED	Domaine méditerranéen
	COR	Corse
Liste rouge des Orthoptères et Mantoptères du Grand Est (ODONAT Grand Est, 2024)	RE	Eteinte au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Espèces déterminantes ZNIEFF en région Grand Est		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger

Orthoptères		
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué